

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE
LA NIEVRE**

SESSION DU 27 SEPTEMBRE 2021

Présidence de M. Fabien BAZIN

Le lundi 27 septembre 2021, à 9 h 30, M^{mes} et MM. les Conseillers départementaux de la Nièvre se sont réunis à la salle François Mitterrand, sous la présidence de M. Fabien Bazin, Président du Conseil départemental.

M. le Président :

Bonjour à tous. Je constate que le quorum est atteint.

J'ai un certain nombre de pouvoirs.

Martine Gaudin donne pouvoir à Wilfried Séjeau.

Alain Herteloup donne pouvoir à Blandine Delaporte.

Je propose que Jean-Paul Fallet soit secrétaire de séance.

Nous examinerons deux motions. Nous pourrons les examiner auparavant dans le cadre d'une suspension de Session.

Nous avons des procès-verbaux à approuver. Il s'agit des procès-verbaux des réunions des 19 et 23 juillet.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Je vous ai fait passer deux notes. L'une contient des éléments que le groupe « La Nièvre Ensemble » avait réclamés sur la Cité muséale de Château-Chinon. Ils n'ont pas vocation à faire l'objet de discussions aujourd'hui. Nous pourrons y revenir si vous le souhaitez lors de la séance prochaine, pour la Session budgétaire. La seconde note porte sur les moyens attribués aux groupes politiques, et où nous évoluons un peu sur la question. Nous retiendrons un amendement proposé par Jean-Luc Gauthier quand nous examinerons le rapport.

Quelques mots avant de commencer à examiner les rapports, relativement brefs, mais tout de même importants.

Nous avons eu la semaine dernière une rencontre assez dense et intéressante avec SFR, pour constater que le déploiement de l'opérateur privé n'était pas totalement au rendez-vous. Nous étions accompagnés de représentants de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP) et de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), et de son directeur Réseaux notamment.

Le constat que SFR prend du retard est aujourd'hui clairement établi, de la même manière qu'Orange sur Nevers Agglomération ; c'est-à-dire que les opérateurs privés aujourd'hui ne remplissent pas les objectifs pour lesquels ils s'étaient engagés. Nous nous y attendions, pour dire les choses ; au contraire de l'initiative publique, coordonnée par Nièvre Numérique. Nous avons inauguré il y a quelques jours la commercialisation de prises optiques à Saint-Benin-d'Azy. À ce jour, nous sommes à un rythme de production de 1 000 raccordements par mois. Nous allons passer dans les toutes prochaines semaines à 1 500, ce qui est un rythme qui nous permettra de boucler, sauf COVID, le raccordement au mois d'avril 2023, ce qui fait 4 mois de retard sur un chantier de plus de 60 M€ ; c'est tout à fait acceptable.

Un point de vigilance doit être opéré sur la situation conventionnelle qui nous lie à SFR. Il y a une clause de revoyure indiquée au mois de décembre prochain, pour vérifier que les engagements qui ont été pris lors de notre dernière rencontre ont été tenus. Cela va être extrêmement compliqué pour SFR de construire 57 000 prises d'ici le mois de décembre, ce qui était l'engagement initial. Nous nous réservons la possibilité de faire jouer le dispositif de sanction. Vous savez qu'il n'est pas déclenché par les collectivités locales, mais par l'État, en l'occurrence. L'État a été associé à ces rencontres, comme les différentes communautés de communes. Nous avons cette possibilité, que nous gardons sous le coude.

Autre point pour lequel nous avons entamé des discussions, c'est la question de la santé. J'aurai tout à l'heure une visioconférence sur la question des urgences de Clamecy. Elles avaient été fermées quelques jours l'été dernier, comme c'était arrivé les années précédentes. Il faudrait que l'on arrive à trouver un moyen. La loi est ce qu'elle est, mais elle doit évoluer dans les prochaines semaines, tant en termes de financements qu'en termes d'organisation des urgences dans notre pays. Il faut que l'on s'y prépare, pour évidemment ne pas perdre ce point d'accroche.

Ce week-end, les étudiants internes en médecine, comme nous le faisons chaque année, en lien avec les deux Pays, ont sillonné notre département. Ils étaient samedi soir à Corbigny, et ils étaient absolument enchantés de leur séjour dans le département. Il faut espérer que nous allons réussir à en appâter quelques-uns.

Dans le même esprit, vous savez que nous avons indiqué le recrutement direct par le Conseil départemental de médecins généralistes, et éventuellement de dentistes. Nous travaillons sur ce sujet. Cela prend un peu de temps, parce que c'est assez compliqué, même si nous savons que l'on a des exemples d'un certain nombre de collectivités territoriales qui mènent ce type d'opérations à bien. Il va falloir que nous partagions ensemble ce travail, notamment en constituant une sorte d'équipe projet autour de la question sanitaire sans renforcer les moyens ; Marie-Agnès Porta, au sein du Département, fait un travail remarquable sur la question, il y a aussi les chargés de mission des deux Pays qui sont aussi très au fait de ce travail de recherche et de mise en situation, et il y a aussi, bien sûr, les partenaires de l'ARS. Nous verrons avec l'Agglomération si nous pouvons aussi nous entourer de moyens humains pour mettre en œuvre cette stratégie qu'il faudra partager.

Cela fera l'objet d'ailleurs d'une modification de notre règlement intérieur, qui permettra de caler un dispositif de réunions de travail de l'assemblée départementale. Ce ne sont pas des Sessions ni des Commissions Permanentes, mais bien un temps d'échange, en rassemblant les 4 commissions organiques de notre assemblée, et cela nous permettra, bien sûr, d'être en capacité d'approfondir un certain nombre de sujets et de procéder à des auditions, dans un cadre réglementaire de travail.

Et puis, nous aborderons aussi en Session la question des collègues. La rentrée scolaire, que nous avons accompagnée, avec Wilfried Séjeau, s'est bien passée dans le département. Il y a eu des mobilisations syndicales sur le sujet, car nous nous retrouvons confrontés à des difficultés assez classiques de baisses de moyens pour la quasi-totalité des collègues dans le département ; l'État, la Direction Académique, ayant souhaité ne pas taper trop fort sur les écoles, mais, en revanche, les économies de moyens ont été transférées sur les collègues. On se retrouve aujourd'hui avec un certain nombre de classes où l'on arrive à plus de 30 élèves par classe, ce qui ne serait pas choquant si nous étions dans une grande métropole, mais, en revanche, chez nous, dans nos dispositifs de travail et nos façons de fonctionner, on est aujourd'hui dans situation un peu complexe.

Nous organisons avec les principaux de collège des ateliers de travail, et nous commençons, avec également l'Inspection Académique, une réflexion sur le « collège de demain », qui consiste à envisager l'ouverture bien au-delà des périodes scolaires, notamment pour y accueillir l'« Académie des projets des jeunes » ce que nous avons évoqué lors de l'inauguration de l'antenne du CROUS il y a quelques jours, et qui a recueilli un regard intéressé des étudiants. De la même manière, nous nous sommes rendu compte, lorsque nous avons inauguré les ombrières photovoltaïques de Magny-Cours, que les élèves de l'ISAT développaient déjà des projets, et notamment un moteur électrique dont la version 2 nécessite un accompagnement financier. C'est ce type de projets qu'il va falloir mettre en valeur dans le cadre de la future « Académie des projets des jeunes ».

Voilà en quelques mots des éléments de travail de ces dernières semaines, qui ont été riches et denses.

À l'issue de cette Session, nous aurons examiné au total 70 dossiers, avec ceux de la Commission Permanente. Le rythme est assez rapide. J'en profite pour remercier les équipes de Christèle Leblanc, qui sont soumises à rude épreuve, et qui vont l'être encore plus puisque nous allons aussi modifier les circuits de travail à l'intérieur de l'exécutif, avec notamment un passage obligé de l'ensemble des rapports dans mon bureau, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, et qui amènera pour les services administratifs un travail supplémentaire.

J'excuse aussi François Karinthe, qui est retenu pour des raisons personnelles, et qui nous rejoindra en fin de séance.

Je vous indique également que les équipes, elles aussi, sont quasiment complètes, puisque nous allons recruter le directeur de la Culture et des Sports à la fin de cette semaine probablement. Le poste de DGA Solidarités est en cours de recrutement, et le titulaire du poste devrait nous rejoindre à la fin du mois d'octobre ou de novembre.

Voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire en termes d'informations pour lancer la séance.

Nous allons essayer de respecter un certain formalisme en demandant l'avis des commissions pour chaque rapport. Je vais rappeler le nom des présidents des commissions :

- Michel Suet, président de la commission Finances et Moyens généraux.
- En l'absence de Martine Gaudin, qui n'est pas avec nous aujourd'hui, Blandine Delaporte s'exprimera pour la commission Attractivité.
- Maryse Augendre, présidente de la commission Solidarité.
- Wilfried Séjeau, président de la commission Émancipation.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Quelques mots, Monsieur le Président, pour rebondir sur vos propos liminaires.

Nous n'en sommes qu'au début de cette mandature, et il est évidemment beaucoup trop tôt pour tirer, nous, opposition, des enseignements très clairs et définitifs, tout au moins, sur la voie ou les voies que vous souhaitez emprunter.

Vous avez rappelé tout ce que la collectivité a entrepris depuis les dernières élections. Je vais essayer d'être assez bref pour reprendre un peu comment nous avons vu cette période.

Votre discours d'intronisation nous avait laissé quelques espoirs de partage, tout au moins dans la façon de travailler, mais, évidemment,

vous le savez, nous sommes vite revenus à la dure réalité de la politique. Vous semblez pour l'instant – je dis bien « vous semblez » – faire le choix de vouloir diriger avec votre majorité seule. Vous en avez le droit. Sachez que, si vous souhaitez modifier cette façon de travailler, l'opposition sera toujours présente dans la mesure de ses convictions pour le faire.

En fait, je crois qu'il faudra attendre votre premier budget pour avoir une vision à peu près claire des lignes que vous souhaitez emprunter, pour réaliser votre ambition.

Pour autant, les premières décisions que vous avez prises nous laissent inquiets. Je pense tout d'abord, si on lit *Le Journal du Centre* de samedi, à la grande opération de dialogue direct avec les Nivernais, dans laquelle vous allez engouffrer 200 000 €, là encore sans concertation. Je suis d'accord avec vous sur la nécessité d'entamer ce travail en direction de femmes et d'hommes qui se sentent complètement déconnectés des élus parce qu'ils ne comprennent pas toujours la voie dans laquelle les élus veulent les conduire. Mais je me dis aussi qu'avec les services du Département, mais aussi avec les partenaires logiques de la collectivité départementale, il aurait été possible d'atteindre les mêmes objectifs à un coût beaucoup moins élevé. Je veux, sur le deuxième point, parler des élus de terrain qui connaissent celles et ceux qui sont laissés bien trop souvent pour compte, et je me dis qu'avec les communes, les communautés de communes, les élus de terrain, ces objectifs auraient pu être atteints à un coût moins élevé.

Un mot également pour revenir sur la décision qui a été la nôtre lors de la dernière Commission Permanente de ne pas vous suivre sur la Cité muséale.

En fait, votre majorité a voté 500 000 € sans discuter sur le sujet d'un nouvel avenant du fait d'un débordement des dépenses. On a l'impression que vous signez des avenants un peu comme le poinçonneur rendu célèbre par Serge Gainsbourg qui passait son temps à faire des petits trous, pour finir dans un grand trou, et j'espère tout simplement que ce projet, qui a démarré voilà une petite dizaine d'années à hauteur de 10 M€, qui en est rendu aujourd'hui à 15 M€...

Vous n'êtes pas d'accord, mais j'ai lu très rapidement le document, et on est à 12 M€ HT. Si l'on met la TVA, on ne doit pas être très loin de 15 M€.

On a l'impression que ces avenants sont signés sur un coin de bureau, et qu'ensuite on demande aux services de trouver la solution pour que vos choix idéologiques soient rendus possibles au niveau administratif.

En fait, ces dépenses pharaoniques se font au détriment des compétences essentielles de notre collectivité : les collèges, dont nous allons parler tout à l'heure, mais aussi la voirie, qui reste malheureusement le parent pauvre de notre collectivité.

Un mot, enfin, sur la fibre. Monsieur le Président, sans vouloir vous taquiner plus que de raison, vous semblez, depuis que la campagne électorale est terminée, reprendre votre travail de sape contre SFR.

Bien évidemment qu'il faut avoir une grande vigilance sur l'avancée des travaux avec cet opérateur, et pour prendre une expression sportive, qu'il faut « les marquer à la culotte » pour qu'effectivement leurs engagements soient tenus. C'est indispensable. Mais on ne peut pas demander à SFR de faire ce que Nièvre Numérique n'arrive pas à faire non plus dans les délais annoncés. Et si on prend l'exemple de Saint-Benin d'Azy, où l'on nous promettait la fibre pour 2020, une partie est d'ores et déjà en capacité de bénéficier de la fibre, mais, pour la deuxième partie de la commune, ce ne sera qu'en 2023. Les retards sont, malheureusement, partagés. Vous le dites assez régulièrement, et vous avez raison, c'est un chantier titanesque, très clairement, mais veillons à faire preuve d'un peu d'humilité, avec un opérateur que l'on n'osait pas imaginer voir intervenir voilà quelques mois, et nous devons tous nous réjouir du fait que notre département va être fibré grâce à l'intervention d'un opérateur privé. Donc, n'oublions pas les choses telles qu'elles sont.

Et puis, au cours de cette Session, nous vous présenterons effectivement deux motions, sur lesquelles nous sommes prêts évidemment à discuter, l'objectif étant qu'elles arrivent à faire bouger les lignes.

Pour conclure, Monsieur le Président, je réitère un peu mes propos du début, à savoir que vous devriez, à chaque fois que vous le pensez nécessaire, écouter un peu plus votre opposition, qui a, me semble-t-il, quelquefois des remarques qui ne sont pas toujours dénuées de bon sens, dans l'intérêt des Nivernaises et des Nivernais.

Je vous remercie.

M. Bazin :

Merci, Monsieur Gauthier.

Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

Merci, Monsieur le Président.

Simplement, quelques mots pour rebondir sur ce que Jean-Luc Gauthier vient de dire.

Par rapport à notre opération sur le dialogue direct, vous soulignez que le dialogue aurait pu s'engager avec les communes, car elles connaissent bien leurs populations ; avec les communautés de communes. Ce dialogue existe déjà, il existe de longue date. Le partenariat avec les communautés de communes et les communes existe déjà quand nous travaillons sur les contrats, avec notre collègue Jocelyne Guérin, et puis aussi quand nous discutons sur la DCE avec les communes ; également dans l'échange permanent que chaque conseiller départemental a avec les

communes et les communautés de communes sur son territoire. C'est un partenariat, et c'est un dialogue, pour le coup, direct, qui existe déjà.

Avec les populations, bien sûr que nous sommes présents sur nos territoires, mais il y a des populations qui sont très éloignées du dialogue avec les élus, et que même les travailleurs sociaux, et que même les agents de la collectivité, qui font partie de leur vie quotidienne pourtant, n'arrivent pas à faire s'exprimer sur un certain nombre de sujets. Là, on a peut-être cette occasion. Et puis, vous parlez de ces 200 000 € ; il y a aussi des outils numériques, informatiques, à mettre derrière... Tout cela, nous allons le construire, et il y aura un cahier des charges ; je pense que vous serez intéressés pour le co-construire avec la majorité. Je le sais, en tout cas.

Autre chose. La Cité muséale. Je pense que vous confondez deux éléments. C'est d'abord le prix du projet dans sa globalité. C'est ensuite les 2 M€ de coût d'architecte et d'études qui ont été réalisées il y a 10 ans maintenant. Vous confondez aussi la participation du Département et le coût global du projet. Comparons ce qui est comparable.

M. le Président :

Merci.

La parole est à Jean-Luc Gauthier, à nouveau.

M. Gauthier :

Je ne doute pas du travail régulier entre la collectivité départementale et les collectivités. Mon intervention visait à dire que l'on pouvait se servir des relais communaux et intercommunaux pour toucher celles et ceux que vous voulez toucher sans passer par un cabinet. On fera le bilan après. Nous ne remettons pas en cause cette volonté de toucher celles et ceux qui ont besoin des collectivités locales. C'est simplement que nous allons mettre 200 000 € dans le recours à un cabinet, alors que nous aurions peut-être pu faire autrement.

Sur la Cité muséale, cela finira par coûter ces 15 M€. Je ne parle pas forcément que de la part départementale ; je dis simplement que cela va quand même coûter 15 M€. C'est vous qui avez écrit ces chiffres. Voilà, cela va quand même coûter cela.

M. le Président :

Merci. On sent bien que l'on est en début de mandature. Il va falloir rentrer dans les dossiers, dont celui de la fibre, par une séance de travail. C'est, je le pense, un dossier qui est totalement transpartisan. C'est la même problématique que l'on rencontre partout en France, sur ce partenariat, notamment, avec SFR. C'est absolument aujourd'hui documenté, et très précis. Après le mois de décembre, je vous proposerai de travailler sur ce sujet.

Il faudrait aussi que, sur l'état des routes, et cela nécessite qu'on le partage, nous puissions être au même niveau d'information. Pour cela, nous vous ferons passer un rapport sur l'état du réseau routier

départemental, réalisé par un cabinet indépendant national ; il indique que 70 % des routes sont dans un état tout à fait convenable. Donc là aussi il faut sortir de ces idées reçues, et accepter parfois d'ouvrir le journal des bonnes nouvelles.

Quant à la Cité muséale, encore une fois, c'est un investissement qui a été décidé. Sur des montants de travaux de cette nature, de 15 M€, le montant des avenants est un montant tout à fait classique et traditionnel. Je ne connais pas de chantiers à de telles hauteurs qui ne feraient pas l'objet de mise à niveau quant au chantier ; cela n'existe pas. Nous pourrions discuter à l'infini de la piscine de l'agglomération, notamment. Tout cela est donc tout à fait classique.

Je vous propose que nous commençons l'étude des rapports.

RAPPORT N°1 : SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE - RAPPORT 2020 DES ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

M. le Président : Nous commençons avec le point sur les sociétés d'économie mixte et le rapport des administrateurs désignés par le Conseil départemental.

Je vais demander l'avis de la commission à Michel Suet. Vous avez pris acte.

M. Suet : Oui, Monsieur le Président.

Je voulais formuler une remarque par rapport à ce que vous avez dit sur la piscine communautaire. La piscine de l'agglomération n'a jamais connu, heureusement, de montants d'avenants de ce niveau-là.

M. le Président : Je vous les ressortirai.

M. Suet : J'en reviens à la position de la commission des finances sur le sujet des sociétés d'économie mixte. Il y a eu un avis favorable.

M. le Président : Je passe la parole à Daniel Barbier pour la présentation de ce rapport.

M. Barbier : Concernant la SAEMS du Circuit de Nevers Magny-Cours, pour laquelle le Conseil départemental a une participation de l'ordre de 796 380 €, ce qui représente 50,16 % du capital détenu, évidemment la crise a sévi assez durement, ce qui a entraîné un ralentissement très net de l'activité de cette SAEMS, et un recul de son chiffre d'affaires de l'ordre de 51 % sur l'exercice 2020, pour le ramener à 3 472 121 €. L'excédent brut

d'exploitation est négatif à - 4 567 €. Concomitamment, les consommations intermédiaires ont évidemment chuté de l'ordre de 45 %, et il y a eu mise en place d'aides relatives à l'activité partielle. Il y a eu très peu de manifestations, dont une qui est la manifestation phare et qui a été soumise à la jauge de 5 000 personnes. Pendant ce temps, nous en avons profité, au niveau du Conseil départemental, pour effectuer la réfection du traitement de la piste Grand Prix, ce qui nous a permis de proposer une ré-homologation à la Fédération Internationale de Moto. Ces travaux ont été réalisés sur l'exercice 2020. Je vous rappelle que nous avons anticipé, par rapport au calendrier prévisionnel, ces travaux.

Fait marquant également concernant ce site : l'installation d'ombrières photovoltaïques, pour lesquelles le Conseil départemental est aussi l'un des partenaires essentiels dans ce dossier.

Voilà pour ce qui concerne le résumé de l'activité de la SAEMS du circuit de Nevers Magny-Cours.

Si nous passons à Nièvre Aménagement, on peut dire là que cela a été un peu plus feutré au niveau de l'impact par rapport à la crise sanitaire. Il y a eu, sur 2020, le règlement de plusieurs contentieux et un solde d'anciennes opérations. Hors opérations propres, les produits d'exploitation pour l'année 2020 de la SEM pour son fonctionnement propre sont en hausse de 41 000 €, soit + 3 % par rapport à 2019, ce qui s'inscrit dans une dynamique qui est celle des 5 dernières années. Pour la première fois, les 3 principaux donneurs d'ordres de la SEM, que sont la Ville de Nevers, le Département et l'Agglomération de Nevers voient leur poids respectif diminuer dans le tableau de bord des commandes, puisque l'on a une montée d'un certain nombre de partenaires dans ce dossier.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 6 %. On a un résultat net (hors opérations propres) déficitaire de - 11 621 €. Ce résultat se trouve largement compensé par le résultat des opérations propres qui émarginent à + 53 605 €, aboutissant à un résultat consolidé de + 41 985 € en 2020.

En 2020, la SEM a engagé ou poursuivi les études et chantiers suivants : pépinières d'entreprises à Magny-Cours, Café Charbon à Nevers, aménagement du bassin portuaire de Cercy-la-Tour, aménagement de l'étang du Marnant à La Nocle-Maulaix, logements intergénérationnels à Ouroux-en-Morvan, logements intergénérationnels à Montsauche-les-Settons, commercialisation de terrains et lotissements d'habitation (la Pétroque et Château Brisset à Nevers, Les chaumes à Guérigny, les Hauts de Loire à La Charité-sur-Loire), commercialisation des zones d'activités (Four à Chaux à Decize, Pré Poitiers à Nevers, Pré Plantin à Nevers), Technopôle de Magny-Cours, Nouvel Établissement de Protection de l'Enfance, création d'un atelier/pépinière d'entreprise à Magny-Cours, aménagement de la place Mossé, résidence étudiante et bâtiments B5 et B2 sur le site Cobalt, aménagements du barrage des Settons, réaménagement de place du Grand Courlis à Nevers et des berges de l'Yonne à Clamecy. L'activité est donc assez soutenue.

Je vous rappelle qu'au niveau de la participation du Conseil départemental, nous représentons 53,34 % du capital. Celui-ci est de l'ordre 1 338 374 €.

Si j'enchaîne sur la SEM Patrimoniale, je vous rappelle que l'objectif est de construire des bâtiments économiques qui tentent de répondre à des demandes identifiées et de louer ces bâtiments afin de favoriser le développement des entreprises locales et de renforcer l'attractivité économique de la Nièvre pour des investisseurs. Son chiffre d'affaires, qui provient de la gestion locative des opérations qu'elle porte, continue de se développer en 2020.

La Société affiche néanmoins un résultat net déficitaire de - 187 953 €. Cela s'explique par deux éléments. D'une part par le renouvellement du bail de Faurécia (l'un des plus gros actifs de la SEM Patrimoniale). Il avait été décidé, dans les négociations qui avaient été menées auparavant, une exonération de loyer de 2 ans à compter de juin 2019. Évidemment cela a pu donner pleinement ses effets en 2020. Et, d'autre part, un vieux dossier récurrent, qui nous avait posé quelques soucis il y a quelques années, à savoir le dossier de la SOREC, qui avait fait l'objet d'un plan social assez conséquent il y a quelques années, et dont on continue maintenant d'essayer quelques revers. Cela se traduit dans les chiffres de 2020.

Seuls 3 dossiers ont été étudiés au niveau de l'exercice 2020 :

. Un dossier a été présenté en comité d'investissement et a fait l'objet d'une décision favorable de la SEM patrimoniale (« Make Ici Morvan » à Lormes).

. Un dossier a fait l'objet de présentations introductives sommaires dans le cadre de négociations non abouties à ce jour (entreprise NRB à Luzy).

/ Le dossier à Chevroches pour le village répit familles porté par l'ADAPEI est, lui, en suspens.

Voilà résumés les éléments concernant la SEM Patrimoniale, pour laquelle nous ne détenons plus que 19,16 %. Notre engagement est de 450 000 € au niveau de cette SEM Patrimoniale.

Il vous est donc proposé de donner quitus aux représentants du Conseil départemental au sein des conseils d'administration de ces trois structures.

M. le Président :

Merci beaucoup, Daniel Barbier. On voit bien que ces outils sont des outils de développement du territoire extrêmement intéressants, notamment le dispositif de concession d'aménagement pour éradiquer les dents creuses et traiter les logements vacants au-dessus des commerces. La SEM achète un pâté de maisons, va demander des subventions, pour remettre à niveau les logements et ensuite les remettre sur le marché. Et la collectivité verse un loyer, ce qui permet d'étaler sur plusieurs années pour pouvoir réaliser ce type d'opérations. C'est franchement un outil

que nous n'avons jusque-là probablement pas suffisamment utilisé, et qui peut nous permettre de reconquérir le cœur de nos centres-ville.

De la même manière, je saisis cette occasion pour saluer le travail de Jocelyne Guérin dans le projet de Fabrique des Territoires, qui vient d'être labellisé ce vendredi. Là encore ce sont des dossiers qui sont extrêmement intéressants, car ils permettent de mobiliser de l'ingénierie sur trois années, avec une prise en charge extrêmement confortable des équipes. C'est la troisième du département, après celles de Nevers et de Lormes. C'est la suite logique du réseau de fablabs que nous avons monté il y a maintenant plusieurs années, et cela démontre que l'on peut incarner la ruralité moderne dans la campagne nivernaise.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je vous invite à prendre acte de ce rapport.

Il en est pris acte.

RAPPORT N°2 : PARTICIPATION DE LA SEM NIÈVRE AMÉNAGEMENT DANS LA SAS FONCIÈRE COEURS DE NIÈVRE

M. le Président : Pour ce deuxième rapport, je vais interroger, avant la présentation, la présidente par intérim de la commission, Blandine Delaporte.

Mme Delaporte : La commission a donné un avis favorable à la majorité.

M. le Président : Je passe la parole à Jocelyne Guérin pour la présentation du rapport.

Mme Guérin : Merci. Nous venons de parler largement de cet outil d'aménagement et de développement qu'est Nièvre Aménagement, qui depuis quelques années s'est vraiment développé. Dans ce rapport, nous verrons que l'on va aller beaucoup plus loin. La ruralité tient un large poids. Je voudrais saluer à cet instant le travail de toute l'équipe autour de Cédric Duhem, qui est le nouveau directeur déjà depuis deux ans, et le travail que Michel Mulot a fait avant moi, pour que cet outil continue de se développer, ce qui est le cas. J'ai été élue présidente à l'unanimité dernièrement. Cela fait suite à un travail que nous avons mené pour vraiment engager un vrai partenariat, pour que tout le monde se sente à l'aise avec cet outil, qu'il n'y ait pas de rivalité. On est vraiment dans l'objectif du développement. Ce travail de préparation à la nouvelle gouvernance, avec la Banque des Territoires et avec Denis Thuriot, a marqué, je pense, cette relation de confiance, dans laquelle il faut que l'on travaille pour vraiment assurer le rôle, la mission, et surtout les résultats de cet outil, qui est important.

Aujourd'hui, il faut que l'on approuve la prise de participation de la SEM Aménagement dans le capital de cette SAS Cœurs de Nièvre pour

revitaliser tous ces cœurs de villes que sont Nevers et Cosne et les cœurs des petites villes de demain, qui ont un vrai rôle de centralité. Aujourd'hui, le travail porte sur tous ces bourgs, ces villes, qui ont un rôle déterminant, pour constituer cette SAS Foncière Cœurs de Nièvre.

Quand on parle de revitalisation, c'est notamment autour de la vie économique. C'est ce qui fera la force de nos territoires. Une vie économique évidemment différente de celle que l'on a pu connaître il y a 20 ou 30 ans. On a d'autres objectifs ; les consommateurs ont d'autres objectifs. Les commerçants doivent s'adapter aussi à cette société nouvelle.

L'action principale passe par l'acquisition d'immobilier pour ces commerces, pour des activités qui vont aller dans le sens de l'histoire, dans cette vie nouvelle, et bien sûr par la réalisation de travaux, que les communes ne peuvent pas honorer seules. C'est donc vraiment un outil d'aménagement.

Elle pourra y contribuer par l'acquisition d'immobilier à destination de commerces ou d'activités permettant la dynamisation des centres-ville, la réalisation des travaux (accessibilité, rénovation énergétique, séparation commerce/logement) permettant leur remise sur le marché, ainsi que la location à des commerçants ou autres entreprises. La SAS pourra porter, à ce stade, jusqu'à 1 000 000 € d'immobilier stratégique en cœur de villes et de bourgs grâce à ses fonds propres et quasi propres. Cela permettrait ainsi d'accompagner un certain nombre de projets dans ces cœurs de villes et cœurs de bourgs jusqu'à 10 M€. C'est donc un levier très fort.

La SAS aurait pour actionnaire Nièvre Aménagement à hauteur de 59 % et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 41 %.

La SEM Nièvre Aménagement entend souscrire au capital de cette future société pour un montant de 590 000 € et jusqu'à 410 000 € sous forme de compte courant d'associés, ce qui fait le million d'euros dont je viens de parler.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver la prise de participation de la SEM Nièvre Aménagement. Dans cet engagement, il y a déjà des éléments qui ont été écrits, puisque Cœurs de Villes existait avant Petites villes de demain. Ce qui a été vraiment sanctuarisé, c'est que ce soit une belle répartition sur l'ensemble de ce département de la Nièvre. Cela a donc été inscrit, et suivi en fonction de l'actualité et puis de la validation de tous ces dossiers. Elle s'est déjà engagée en termes de confiance. Sur ces 10 M€ qui peuvent être le résultat de cette opération, il y a 3,5 M€ pour Nevers, 1 250 000 € pour Cosne, et 5 250 000 € pour les autres communes inscrites dans Petites villes de demain ou des contrats de station qui ont pour objectif la revitalisation, à savoir Saint-Honoré-les-Bains et les Settons. Voilà, le territoire est bien maillé. Cet outil est fait pour porter haut et fort ce développement de toute la Nièvre, ses cœurs de villes et ses cœurs de villages.

M. le Président : Merci beaucoup, Jocelyne. Y a-t-il des demandes d'intervention, ou des demandes de compléments d'information ? Je n'en vois pas.

J'insiste une nouvelle fois, ce n'est évidemment pas dans le budget du Département que ces investissements seront retrouvés ; quoiqu'avec les contrats, bien sûr, ils existent. Mais c'est bien le rôle de facilitateur de notre assemblée qui permet de mobiliser plusieurs millions d'investissements sur le territoire départemental. Ce n'était pas arrivé depuis longtemps. Cela peut nous paraître un peu lointain, ces montages qui sont complexes, mais la réalité des choses est qu'il s'agit d'investissements concrets dans l'ensemble du territoire départemental, que ce soit l'axe ligérien et agglomération, et que ce soit le reste du territoire beaucoup plus rural. Nous y reviendrons. Il faut véritablement que chacun d'entre nous comprenne la réelle mesure et l'explosion de nos investissements 2021-2022 probablement. Notamment, à la Cité muséale et à la Maison de l'Enfance, on peut tout à fait légitimement rajouter les investissements au titre de la SEM.

Jocelyne Guérin ne prendra pas part au vote. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité, Mme Guérin ne prenant pas part au vote.

RAPPORT N°3 : FSE 2014-2020 – APPELS À PROJETS FONDS SOCIAL EUROPÉEN 2021

M. le Président : Nous changeons d'échelle, mais là encore ce sont des outils de financement pour nos territoires, avec l'appel à projets du Fonds Social Européen pour l'année 2021. Encore un dossier complexe, qu'il faut bien mesurer, et qui permet de mobiliser des moyens financiers importants.

Je vais demander à Maryse Augendre de préciser l'avis de la commission.

Mme Augendre : C'est un avis favorable à l'unanimité.

M. le Président : Merci. Je passe la parole à Justine Guyot.

Mme Guyot : Effectivement, comme le disait le Président, c'est un dossier à la fois très technique et très important.

Comme vous le savez, le Département, chef de file de l'insertion, gère la subvention globale du Fonds Social Européen, qui est vraiment le principal levier européen pour la promotion de l'emploi, la formation professionnelle et l'inclusion sociale.

Ce rapport a une visée plutôt technique, puisque nous devons régulariser, à la demande de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Bourgogne Franche-Comté, une situation que le Département a choisi de mettre en œuvre afin de ne pas pénaliser les porteurs de projet en attendant l'adoption des programmes d'intervention 2021-2027. Il nous faut donc redéployer par conséquent deux appels à projets pour l'année 2021 et régulariser cette situation.

Le premier appel à projets permet à la collectivité de financer avec le FSE à la fois les dossiers portés par les ateliers et chantiers d'insertion et le projet d'accompagnement global porté par le Département. Il s'adresse à un public résidant dans la Nièvre et est ouvert à tout organisme possédant une expertise dans le champ de l'emploi et de l'insertion.

L'appel à projets interne FSE 2021 « animation, mise en œuvre et évaluation du pacte territorial d'insertion » vise à développer des actions permettant des réponses territoriales mieux coordonnées pour favoriser l'insertion professionnelle. Il est essentiellement lancé pour permettre aux services du Département de déposer un projet et de percevoir des financements pour l'animation, la mise en œuvre et l'évaluation du programme territorial d'insertion, car, comme vous le savez, nous avons un agent qui est chargé, au niveau du Conseil départemental, d'animer ce réseau de partenaires, ce qui est extrêmement important.

Ces deux appels à projets seront ouverts du 28 septembre 2021 au 28 octobre 2021.

Pour information, la délibération nécessaire pour autoriser la collectivité à déposer les dossiers en réponse à ces deux appels à projets est prévue à la Commission Permanente du 18 octobre 2021.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à lancer les appels à projets FSE 2021 énoncés ci-dessus
- De l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

M. le Président :

Merci beaucoup pour cette présentation très claire.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ou de compléments d'information ?

Je vais juste adresser un salut amical à l'équipe technique. Nous avons vraiment des agents qui sont assez remarquables sur la question du Fonds Social Européen, ce qui nous a permis d'avoir un taux de consommation de ces crédits extrêmement important, et d'avoir pu obtenir que la Nièvre ait une dotation plus importante que celle des autres départements au titre de la répartition au niveau régional du FSE dans la mandature précédente. Là encore, ce sont des choses que l'on ne voit pas forcément, parce qu'elles sont complexes. C'est la réalité d'un travail à la fois des élus et des techniciens.

Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : SOUTIEN AUX STRUCTURES FAVORISANT LA MOBILITÉ 2021 – PARTENARIAT AVEC LES PEP BFC ET LA MISSION LOCALE NIVERNAIS MORVAN

M. le Président : Sur ce dossier relatif au partenariat avec les PEP et la Mission locale Nivernais Morvan pour favoriser la mobilité, je vais demander l'avis de la commission Solidarité.

Mme Augendre : Il s'agit d'un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

M. le Président : Merci beaucoup. Je passe la parole à Justine Guyot pour présenter le rapport.

Mme Guyot : Comme vous le savez, la mobilité en milieu rural est la clé de l'emploi dans la Nièvre, et l'absence de permis de conduire, de véhicule, ou l'impossibilité de financer un déplacement constituent des freins à l'accès à la formation ou à l'emploi.

Le Département soutient largement la mobilité des jeunes et des allocataires du RSA, avec différents partenaires, notamment la Mission Locale du Nivernais Morvan, ainsi que l'auto-école associative portée par le Centre Départemental d'Éducation Routière (CDER), qui aide les bénéficiaires à passer leur permis de conduire à moindre coût, et surtout *via* un apprentissage personnalisé.

La Mission Locale héberge une plateforme de mobilité, qui a vocation à informer les habitants sur les différents moyens de transport et dispositifs existants en matière de mobilité, et surtout à apporter des réponses concrètes par la mise en place de services adaptés permettant de favoriser l'insertion sociale, professionnelle et économique des jeunes.

Elle comporte une centrale d'appel avec un numéro direct, deux navettes « formation » de 9 places avec chauffeur, deux véhicules dont une voiture sans permis et deux scooters.

Le Centre Départemental d'Éducation Routière permet aux personnes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle d'accéder à la mobilité soit par le biais de la location d'un véhicule 2 ou 4 roues avec ou sans permis, soit par le biais de la formation au permis de conduire.

L'école de conduite permet aux personnes avec difficultés cognitives, psychologiques et/ou financières d'être préparées et présentées à

l'examen du permis de conduire catégorie B tout en bénéficiant d'actions complémentaires permettant d'amener les participants à plus d'autonomie.

Le parc de véhicules permet aux bénéficiaires de disposer en tout lieu du département d'un cyclomoteur, d'un scooter électrique ou thermique, d'une voiturette sans permis, ou d'une voiture classique, en location pour se rendre à des rendez-vous professionnels, en formation ou en emploi.

Il vous est donc proposé :

- D'accorder une subvention de 15 000 € à la Mission Locale Nivernais Morvan destinée au fonctionnement de l'action de la plateforme de mobilité,

- D'accorder une subvention de 175 350 € au Centre Départemental d'Éducation Routière – Association les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté (Les PEP CBFC), destinée au fonctionnement de l'action mobilité pour l'année 2021 et répartie comme suit :

- . 141 200 € au titre des crédits d'insertion,

- . 20 000 € au titre de l'investissement,

- . 14 150 € au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

- D'approuver les termes des conventions établies pour les associations les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté et la Mission Locale Nivernais Morvan,

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les conventions 2021 entre le Conseil départemental de la Nièvre et la Mission Locale Nivernais Morvan pour l'une et le Centre Départemental d'Éducation Routière - Association les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (Les PEP CBFC) pour l'autre, ainsi que tout avenant ou document y afférant.

M. le Président :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des demandes de compléments d'information ou des prises de parole sur le sujet ?

La spécificité de la Mission locale Nivernais Morvan est qu'elle fonctionne non seulement sur l'accompagnement des jeunes, mais aussi sur la mobilité et le logement. C'est une spécificité qui est assez naturel en milieu rural, et que nos partenaires de l'État et de la Région ont beaucoup de mal à accepter. C'est donc un combat permanent pour assurer le financement de l'association. Nous avons réussi à obtenir ces dernières années qu'au niveau régional un coefficient de ruralité soit mis en place, ce qui a permis de mieux soutenir la Mission Locale du Nivernais Morvan. La question des jeunes en milieu rural, que ce soit sur l'agglomération de Nevers ou sur le reste du département, est une question absolument déterminante.

La parole est à Mme Khouri.

Mme Khouri :

Je voulais dire qu'il n'y avait pas que la question de la situation des jeunes en milieu rural. J'étais jeudi dernier au Conseil d'administration de l'École d'ergothérapie et de kinésithérapie, où il y a des jeunes qui viennent de différentes parties du territoire et qui n'ont pas le permis de conduire ; ils se trouvent affectés dans des stages dans des zones où il n'y a pas d'accessibilité en termes de transports en commun, et ils ont à faire une heure pour l'aller et une heure pour le retour. Ce n'est pas très facile quand ils ont deux mois de stage. Je souligne cela. Je ne sais pas comment les choses peuvent s'organiser. Ils disent qu'ils voudraient soit avoir un logement sur place soit avoir un moyen de transport. Comme ils arrivent de chez leurs parents, ils ne peuvent pas louer un deuxième logement sur place, et pour les transports ce n'est pas facile.

Je souligne ces difficultés pour les jeunes du pôle ergothérapie et kinésithérapie, qui sont face à ces problèmes, en ergothérapie, ou en kinésithérapie, en EHPAD. Je ne sais pas si le Département peut participer, avec la Ville, l'Agglomération, la Région, car c'est quand même lié à l'enseignement supérieur, et il faudrait que l'on puisse voir comment régler ces problèmes rencontrés par ces étudiants, parce que le pôle va en augmentant. Merci.

M. le Président :

C'est une bonne nouvelle d'ailleurs, et effectivement ce sont de vrais sujets. Le Département est très impliqué sur l'enseignement supérieur, à la fois en subventionnant fortement la restauration scolaire, en contribuant au financement et à la mise à disposition de moyens en termes d'assistants sociaux pour le CROUS, en proposant des emplois d'été, que nous allons maintenir au-delà de la crise sur l'été prochain.

Sur la question de la mobilité, nous arriverons probablement mieux à l'appréhender en écoutant justement directement les étudiants. Ils sont 3 000 aujourd'hui dans le département. Ce sera le cas dans la consultation que nous allons organiser, avec une séquence particulière à destination des étudiants, dans des conditions professionnelles, ce qui permet de ne pas faire des réunions pour rien, mais bien de se mettre à la page de notre époque pour que tout cela s'organise.

Je passe la parole à Wilfried Séjeau.

M. Séjeau :

Le Conseil départemental – c'est une solution de moyen terme, et nous allons travailler collectivement sur ces questions – ainsi que le Conseil régional mettent aussi en place une aide pour le permis de conduire. C'est du moyen terme, mais c'est quand même bon de le souligner, parce que c'est un dispositif qui fonctionne très bien, et qui est très sollicité par les jeunes. Pour des actions de long terme, effectivement, il faut que nous réfléchissions ensemble à des solutions qui permettraient de prendre en considération les difficultés rencontrées.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS : MODIFICATION N°2 DU DOCUMENT DE CADRAGE

M. le Président : Nous allons être dans l'obligation de retirer ce rapport, puisque formellement nous devons attendre des votes complémentaires avant l'examen en assemblée départementale, comme l'indique Blandine Delaporte, qui suit largement ce dossier, pour lequel nous continuons à avoir, d'ailleurs, un dialogue très direct avec les agriculteurs concernés.

RAPPORT N°6 : DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES – TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT 2022

M. le Président : Je me tourne vers Wilfried Séjeau qui va à double titre donner l'avis de la commission et présenter le rapport sur la dotation de fonctionnement des collèges et les tarifs des services de restauration et d'hébergement 2022.

M. Séjeau : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues.
La commission Émancipation a donné un avis favorable.

M. le Président : Nous pouvons passer à la présentation du rapport.

M. Séjeau : C'est un dossier important puisqu'il s'agit des moyens de fonctionnement des 30 collèges publics du département et des 4 collèges privés, au titre des moyens de fonctionnement courant, mais aussi du forfait externat, part matérielle, pour les lycées d'enseignement privé, et il s'agit également de fixer les tarifs du service hébergement et restauration ainsi que d'instaurer une réserve indifférenciée de secours de 100 000 € pour des besoins urgents des collèges.

Cette dotation 2022 s'élève à 1 821 820 €, en légère baisse par rapport à 2021 (1 844 420 €).

1- La dotation globale de fonctionnement des collèges

Cette dotation donne aux établissements scolaires les moyens budgétaires pour assurer leur fonctionnement, dans un cadre partenarial, avec un dialogue se nouant entre la collectivité et les établissements, *via* les chefs

d'établissement et les gestionnaires. Il convient de rappeler toutefois que l'intervention du Département dans le champ éducatif ne se limite pas à cette dotation, puisque le Département intervient aussi sur plusieurs autres sujets, et notamment le sujet du numérique, avec la mise à disposition de logiciels ENT (Environnement Numérique de Travail), de tablettes en direction de tous les collégiens, le renouvellement et l'entretien du parc informatique. Le Département intervient aussi en soutenant des projets pédagogiques et pluridisciplinaires, ainsi qu'en assurant la mise à disposition d'un environnement éducatif de la meilleure qualité possible, à travers les travaux dans les collèges, l'achat de mobiliers et de matériels, et puis globalement un service rendu *via* des prestations, que ce soit *via* la fourniture d'équipements de protection individuels, la gestion et le remplacement des absences pour le personnel technique, les prestations de service du laboratoire départemental...

Je reviens sur le sujet à proprement parler de la dotation de fonctionnement. J'en ai déjà donné le montant. Vous avez le détail dans les annexes, avec un total par établissement.

Je voulais signaler que cette dotation a fait l'objet d'un travail partenarial de remise à plat, avec une réflexion commune associant les chefs d'établissement, les adjoints gestionnaires, les agents comptables. Un dialogue et une réflexion se sont tenus ainsi entre janvier et mars 2019 pour mettre en place un nouveau mode de calcul. La volonté du Département était aussi d'ajuster cette dotation en fonction de la présence de fonds de roulement dans les collèges du département, et, en fait, de l'ajuster à la hausse ou à la baisse suivant la constatation de l'importance de ces fonds de roulement.

Ainsi, quand un collège dispose d'un fonds de roulement extrêmement important, la dotation est légèrement ou plus fortement ajustée à la baisse pour éviter que ces sommes ne soient bloquées et ne dorment ; en sachant que, si, à l'inverse, le collège a un fonds de roulement trop faible, cette dotation peut être vue légèrement à la hausse. En précisant qu'en cas de difficulté, il y a toujours cette réserve de 100 000 € qui peut permettre de faire face à des dépenses urgentes pour les collèges.

En conséquence :

- 5 collèges demeurent avec un niveau de dotation équivalent à celui de l'exercice 2021 :

- . Collège « Claude Tillier » Cosne-sur-Loire
- . Collège « Maurice Genevoix » Decize
- . Collège « Les Deux Rivières » Moulins Engilbert
- . Collège « Les Allières » Saint-Pierre-le-Moûtier
- . Collège « Le Mont Châtelet » Varzy

- 8 collèges percevront une dotation ajustée à la hausse par rapport à l'exercice 2021 :

- . Collège « Giroud de Villette » Clamecy
 - . Collège « René Cassin » Cosne-sur-Loire
 - . Collège « Jean Jaurès » Guérigny
 - . Collège « Jean Rostand » La Machine
 - . Collège « Les Courlis » Nevers
 - . Collège « Les Guilleraults » Pouilly-sur-Loire
 - . Collège « Achille Millien » Prémary
 - . Collège « Les Amognes » Saint Benin d'Azy.
- 17 collèges percevront une dotation ajustée à la baisse (selon le barème d'ajustement) par rapport à l'exercice 2021, en référence aux FDRM constatés au 1^{er} janvier 2021 :

- . Collège « Champ de la Porte », Cercy-la-Tour
- . Collège « Bibracte », Château-Chinon
- . Collège « Noël Berrier », Corbigny
- . Collège « Henri Clément », Donzy
- . Collège « Lucien Chaussin », Dornes
- . Collège « Paul Langevin », Fourchambault
- . Collège « Louis Aragon », Imphy
- . Collège « Aumeunier Michot », La Charité sur Loire
- . Collège « Paul Barreau », Lormes
- . Collège « Antony Duvivier », Luzy
- . Collège « du Haut Morvan-François Mitterrand », Montsauche les Settons
- . Collège « Adam Billaut », Nevers
- . Collège « Les Loges », Nevers
- . Collège « Victor Hugo », Nevers
- . Collège « Arsène Fié », Saint-Amand-en-Puisaye
- . Collège « Jean Arnolet », Saint Saulge
- . Collège « Henri Wallon », Varennes-Vauzelles.

Les modalités de versement de la DGF 2022 seront les suivantes :

- 1^{er} versement représentant 70 % de la DGF en janvier 2022.
- 2nd versement représentant le solde de la DGF soit 30 % en juillet 2022 au plus tard. Le versement du solde se fera après analyse des comptes administratifs arrêtés au 31 décembre 2021.

La réserve indifférenciée de fonctionnement est donc de 100 000 € pour 2022, identique à celle de 2021.

2- La restauration scolaire : les tarifs de demi-pension et d'internat:

Le Conseil départemental fixe les tarifs de demi-pension dans les 25 collèges du département qui produisent directement les repas. Par ailleurs, 5 collèges bénéficient du service de restauration porté par la Région Bourgogne Franche-Comté. Ce qui préside à la politique tarifaire en la matière est bien sûr l'égalité de traitement, c'est-à-dire que les repas sont facturés au même tarif sur l'ensemble du territoire départemental, et avec un mécanisme de compensation de la tarification appliqué par le Conseil Régional pour nos 5 établissements, sachant que les tarifs du Conseil régional sont légèrement plus élevés que ceux du Département, mais, pour les familles, cela revient au même, et elles paient la même chose.

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir le même tarif que pour 2021, en restauration et internat.

Je voudrais préciser que, lors de la commission, nous avons eu un débat, et qu'il y a eu aussi une proposition de M. Deniaux de travailler sur cette question de la restauration scolaire, en sachant que, dans nos priorités politiques pour ce mandat, il y a bien sûr le développement des circuits courts, le développement d'approvisionnements locaux et bio pour la restauration scolaire, et M. Deniaux a proposé de travailler, comme sur la question de l'énergie, sur un système de bonus/malus pour les collèges qui s'investiraient totalement dans cette démarche. Je lui ai proposé que nous puissions constituer un groupe de travail sur cette question. Vous voyez, Monsieur Gauthier, nous sommes tout à fait attentifs aux propositions de l'opposition, et tout à fait prêts à travailler ensemble sur des sujets concrets et d'intérêt général.

Concernant l'internat du collège de Château-Chinon, il est précisé que l'internat de ce collège n'accueillait plus qu'une dizaine d'élèves. Cette situation a conduit à une réflexion partenariale entre la Direction des Services de l'Éducation Nationale, le collège Bibracte, le lycée François Mitterrand, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département de la Nièvre, aboutissant à une convention signée par les différentes parties le 28 mai 2021 pour une durée de 3 ans, afin que le Lycée François Mitterrand de Château-Chinon puisse accueillir durablement en internat les élèves du collège. Le surcoût lié à une tarification régionale supérieure est pris en charge par le Département et compensé auprès du collège, soit un coût annuel de 256,56 € par élève.

3- La dotation de fonctionnement (part matérielle) accordée aux établissements d'enseignement privé

Comme vous le savez, le Conseil départemental est tenu, par une règle d'équité, de contribuer au fonctionnement des établissements privés sur les mêmes bases que celles du public. La contribution est égale au coût moyen d'un élève externe du public du département ». Le coût d'un élève dans le « public » ainsi déterminé est calculé, d'une part, à partir du

compte administratif de la collectivité, et, d'autre part, pondéré suivant l'indice d'évolution, en glissement annuel, des prix hors tabac (+1,5 % sur 2021, indice Insee juillet 2021). Ainsi, sur la base du compte administratif 2020 et de la majoration de l'indice Insee, le coût est de 271 € par élève (263 € en 2021), soit un montant total de 260 431 € (246 431 € en 2021).

En résumé, Monsieur le Président, chers collègues, il vous est donc proposé :

- de fixer à 1 821 820 € la dotation de fonctionnement à répartir entre les collèges publics,
- d'autoriser le versement de la dotation globale de fonctionnement selon les modalités suivantes :
 - . 70 % en janvier 2022,
 - . 30 % au plus tard en juillet 2022.
- de fixer à 100 000 € les réserves indifférenciées de fonctionnement,
- d'appliquer les tarifs restauration au même niveau que 2021 y compris la compensation tarifaire pour les établissements indiqués supra,
- de notifier et de verser aux collèges privés sous contrat d'association la dotation annuelle de fonctionnement « part matérielle », soit un montant de 271 € par élève,
- d'accepter que le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté fixe les tarifs de restauration des élèves de la cité scolaire de Cosne-sur-Loire, le Conseil départemental de la Nièvre fixant ceux de la cité scolaire de Decize,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer les éventuels documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

M. le Président :

Merci beaucoup. C'est très précis, et très clair. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Barao :

Monsieur le Président, chers collègues. Nous nous interrogeons sur plusieurs points.

Le premier. Comment la majorité envisage-t-elle l'accompagnement auprès des collèges qui rencontrent des difficultés ? Nous comprenons parfaitement que des difficultés puissent subvenir ; en revanche, le rôle de la collectivité n'est pas uniquement de combler les défaillances financières, mais bien de les anticiper en amont.

Par ailleurs, le fait de voir les dotations baisser de manière régulière peut également réduire la propension des chefs d'établissement à adopter une vision de long terme dans leur gestion, à réduire des dépenses pourtant bien nécessaires sur les collèges.

Aussi, nous comprenons le besoin d'économies inhérent aux collectivités. Toutefois, les collèges relèvent d'une compétence obligatoire du Conseil départemental, et ne doivent pas, tout comme la voirie, d'ailleurs, être une variable d'ajustement qui permet de s'offrir des marges de manœuvre dans des domaines de compétence facultative ou partagée.

Enfin, nous tenons à mettre en exergue la contradiction forte entre vos propos, Monsieur le Président, à savoir « les gens avant l'argent », vos discours aux agents concernant le fait que nous mettrions tous les moyens nécessaires pour les collèges, le fait que nous n'en fermerions aucun, et le fait, malheureusement, qu'une fois encore la collectivité se désengage de ses domaines de compétence obligatoire.

M. le Président :

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Séjeau :

Je ne vois pas trop en quoi le Conseil départemental se désengage de la question des collèges, puisque nous proposons une dotation qui est en diminution seulement de 28 600 €, alors que, malheureusement, et on peut tous le regretter, le nombre d'élèves présents scolarisés dans les collèges publics du département pour cette rentrée a diminué de 243 élèves. *Au prorata*, l'effort du Conseil départemental est même supérieur, et il est maintenu.

Par ailleurs, le Président du Conseil départemental s'est engagé sur la question du maintien de l'ensemble des 30 collèges du département selon des axes politiques forts.

À signaler qu'en 2021 le budget d'investissement pour la rénovation et le travail sur le bâti, et notamment l'isolation, la mise en accessibilité, s'est élevé à 2 380 000 €.

Bien sûr, il faut anticiper les difficultés des collèges. Nous avons très régulièrement des investissements notamment sur le matériel de cuisine ou sur le matériel de classe. Là, on parle d'une réserve de 100 000 € pour des dépenses imprévues, comme lorsqu'un appareil tombe subitement en panne, par exemple. Ce ne sont pas toujours des choses faciles à prévoir, mais, effectivement, nous avons à cœur de renouveler régulièrement le matériel, notamment pour proposer du matériel de qualité, performant, et qui soit, notamment pour les cuisines, le plus économe en énergie, lorsqu'il y a nécessité de renouveler régulièrement ce matériel.

M. le Président :

Nous avons un certain nombre de collèges qui avaient un « trésor de guerre » – il faut appeler les choses comme elles sont – qui était inutilisé. Sur la période que nous traversons, il ne faut surtout pas placer l'argent... Ensuite, chaque projet des collèges est évidemment soutenu. Le sujet n'est pas de faire des économies sur le dos des collèges ; c'est de rester à moyens constants, mais de faire en sorte que l'argent qui était au collège

de X puisse servir au collègue qui, lui, avait des projets. Ce n'est qu'un principe de très bonne gestion. Il ne faut jamais laisser l'argent dormir dans les collectivités ; c'est absolument fondamental.

Je donne d'ailleurs un court message, mais c'est vraiment pour la blague, à Michel Suet. On m'a donné les prix annoncés sur la piscine de l'agglomération de Nevers. On était bien à 12 M€ annoncés, pour arriver à 13 M€, soit une augmentation de 8,33 % sur un projet, non pas de réhabilitation comme la Cité muséale, mais sur un projet neuf. Sur ce genre de chantier, il faut toujours s'attendre à ce qu'il y ait des avenants d'un certain montant. On pourrait encore citer des dizaines de situations. Je n'ose pas parler du chantier de l'A 77 pour l'ensemble de nos partenaires.

M. Suet :

Il faut parler de situations comparables. Là, c'est sur un seul corps de métier, tandis que, pour la piscine, c'était pour l'intégralité, et c'est un projet effectivement de 13 M€. 500 000 € de dépassement c'est sur un seul projet ; comparons ce qui est comparable.

M. le Président :

Oui. C'est bien. On est bien d'accord.

Ce que j'aimerais que l'on arrive à faire en sorte, dans cette assemblée, c'est qu'au moins sur la question des chiffres, on puisse se mettre d'accord et parler de la même chose. On connaît la manière un peu taquine d'infléchir ou pas une politique, et les chiffres sont publics et tout le monde peut les consulter. Les chiffres peuvent être vérifiés, mais il faut que l'on parle de la même chose à peu près d'une même voix. Cela permet quand même d'aller au fond des choses.

Sur les collègues ? Christophe Deniaux.

M. Deniaux :

C'est dommage que l'on soit revenu sur la piscine ; on était sur les collègues. Je voudrais justement dire une chose. J'ai bien entendu la proposition de groupe de travail, et je vous en remercie. La dotation baisse cependant sensiblement par rapport au nombre d'élèves, alors que les bâtiments restent les mêmes. Or, par rapport à l'entretien et par rapport au fonctionnement des établissements, on est quasiment sur les mêmes problèmes.

Deuxièmement, sur les fonds de réserve, je sais que, suite à un groupe de travail, c'est calculé un peu différemment. Cependant, les fonds de réserve sont pris au 31 décembre. Or, les dotations arrivent à cette époque-là. Il y a eu une grosse modification des budgets entre temps. Et puis, il faudrait peut-être que l'on aille plutôt sur une gestion vertueuse quant à la gestion des établissements, parce que, moi, les fonds de réserve, je vous les fais disparaître rapidement. Auquel cas, les dotations des établissements vont plutôt aller dans l'autre sens. C'est juste mon intervention.

- M. le Président :* Merci, Monsieur Deniaux. C'est une parole de professionnel.
Je passe la parole à Wilfried Séjeau.
- M. Séjeau :* Je voudrais quand même revenir sur cette question. Vous parlez de baisse « sensible » ; on parle d'une diminution de 22 000 € sur un montant de 1 821 000 €. Cela paraît être quand même une baisse très minime, et pas une baisse sensible. Je pense qu'il faut quand même être précis.
Le mécanisme prévoit aussi qu'une première partie soit versée aujourd'hui, et que 30 % soient versés plus tard, pour que nous puissions examiner la situation des collègues.
- M. le Président :* Monsieur Deniaux.
- M. Deniaux :* La baisse ne concerne pas les 30 collèges. Elle est quand même ramenée sur un nombre d'établissements que cela concerne.
- M. le Président :* La parole est à Jean-Luc Gauthier.
- M. Gauthier :* Les chiffres, chacun les interprète à sa façon, et il est dit qu'on leur fait dire ce que l'on veut, mais ils sont têtus quand même. La problématique sur les collèges comme sur les routes, c'est que les sommes consacrées à ces deux secteurs ô combien importants ne cessent de diminuer depuis de nombreuses années. Vous êtes président depuis quelques mois seulement, on ne va pas tout vous mettre sur le dos, mais votre majorité a quand même cautionné cette baisse depuis de nombreuses années.
- M. le Président :* Petite rectification : ce ne sont pas les chiffres qui sont têtus, ce sont les faits. Et c'est bien sur les faits que j'espère que nous pourrons, les uns et les autres, travailler. Je rappelle que sur la voirie, il y a 70 % du réseau qui sont considérés comme étant acceptables, ce qui est un bon score pour un département comme le nôtre.
Sur les collèges, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?
Je sou mets le rapport aux voix.
Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
Le rapport est adopté à la majorité. 14 voix contre.

RAPPORT N°7 : CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE – FINANCEMENT DE L'ERGOTHEQUE PORTÉE PAR MERCI JULIE

M. le Président : Nous passons au sujet de l'accompagnement de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, pour l'ergothèque portée par « Merci Julie ». Je vais demander l'avis de la commission Solidarités.

Mme Augendre : C'est un avis très favorable de la commission à l'unanimité.

M. le Président : Merci beaucoup, Madame Augendre.

Je repasse la parole à Justine Guyot.

La Conférence des Financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie est un outil qui rassemble tous les financeurs de l'AAH, qui permet de dégager à peu près chaque année en budget départemental un montant de l'ordre de 600 000 €. Cela fait plusieurs années que l'on assiste à des projets extrêmement intéressants sur la question de l'autonomie, notamment portés, pour beaucoup d'entre eux, par nos centres sociaux. C'est un outil agile, fiable, et qui permet véritablement d'aider beaucoup de situations intéressantes.

Mme Guyot : La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la Nièvre a lancé, en 2021, un appel à candidatures pour la mise en place d'un dispositif visant à améliorer et faciliter l'accès aux aides techniques individuelles des personnes de 60 ans et plus et à leur apporter des financements complémentaires, en plus de la prestation de compensation du handicap et de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Le projet retenu est « L'Ergothèque » porté par Merci Julie. Il s'agit d'une entreprise solidaire d'utilité sociale composée d'une équipe salariée d'ergothérapeutes qui propose une large gamme d'interventions. Il s'agit d'un service proposant aux personnes en perte d'autonomie d'aménager leur domicile grâce à l'expertise d'ergothérapeutes formés aux problématiques de l'habitat et aux technologies.

S'inscrivant pleinement dans un principe d'économie circulaire en réhabilitant et en réattribuant les aides techniques déjà utilisées, l'Ergothèque diminue les coûts supportés par les payeurs, réduit les délais entre la préconisation et l'accès aux aides techniques tout en facilitant l'accès aux plus démunis.

La structure travaille en lien étroit avec l'APAMP 58 (association pour le prêt d'appareillage aux malades et aux paralysés), et elle est en étroite collaboration avec les centres hospitaliers de proximité, les services d'aide et de soins à domicile, la MDPH, pour contribuer durablement à

l'amélioration du parcours de santé des personnes âgées isolées, fragiles, ou en perte d'autonomie.

Le montant prévisionnel sur les 3 prochaines années est estimé à 401 727 € pour un accompagnement approximatif de 220 personnes par an, dont 80 % sont financés par la Conférence des financeurs de la Nièvre. Le Département serait amené à financer le complément concernant les personnes en situation de handicap, en lien avec la Prestation de Compensation du Handicap, ce qui représente sensiblement 23 945 € pour l'année 2021.

Il vous est demandé :

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à engager les crédits nécessaires au financement de l'Ergothèque pour les personnes en situation de handicap en 2021 pour 23 945 €, puis 2022 et 2023 pour des montants proches qui seront intégrés dans le budget primitif des exercices concernés.

- D'approuver les termes de la convention pluriannuelle avec « Merci Julie » pour le financement de l'Ergothèque pour les personnes en situation de handicap.

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer la convention.

M. le Président :

Merci, Madame Guyot. Y a-t-il des demandes de compléments d'information ou des prises de parole ?

Madame Khouri je vous en prie.

Mme Khouri :

J'ai deux points à évoquer.

Le premier. Je suis dans la profession. C'est vraiment quelque chose de formidable, cette association. Nous avons déjà eu une rencontre, pour nos malades, avec des prêts d'équipements, parce qu'ils n'ont pas les moyens de les acheter, et que tout n'est pas remboursé. Ils ont aussi l'idée de céder des équipements dont ils n'ont plus besoin.

Nous travaillons déjà étroitement avec l'association.

Deuxième point. Il faut déterminer dans quelles conditions les ergothérapeutes de l'association interviennent. Les interventions des ergothérapeutes en ville ne sont pas remboursées par la sécurité sociale, car il n'y a pas de nomenclature. Il peut y avoir un nombre de demandes important, certaines de personnes qui le font par souci d'économies, et d'autres par absence de moyens. Il faudra déterminer qui peut avoir droit au recours à ce type d'interventions, parce que ce sera très vite saturé.

M. le Président :

Merci pour votre intervention, qui renforce ce sujet de la capacité à travailler collectivement sur la question de l'âge et de la perte de

l'autonomie en rassemblant les 4 commissions. C'est un peu le principe de ce que nous avons baptisé la « maison de retraite du futur », c'est-à-dire comment on pense l'intégralité de la chaîne pour accompagner les personnes qui sont en perte d'autonomie, et cela, il faut véritablement que nous le partagions. Je rappelle que nous avons été lauréats d'un appel à projets de la CNSA, ce qui a permis de financer une étude assez aboutie, mais qui a été un peu interrompue par la période de COVID.

Nous avons un travail assez remarquable qui est fourni par la maison de santé de Garchizy avec le Dr Chauvot qu'il faut là encore remettre en valeur, un accompagnement universitaire qui est aussi extrêmement intéressant pour documenter ce qu'est aujourd'hui la réalité de l'isolement et de la perte de l'autonomie.

Ce sont typiquement des dossiers où il faut que nous soyons en capacité de faire des propositions à Paris, sur un thème qui est vraiment transpartisan. Les annonces récentes du Premier ministre sur des fonds promis aux établissements pour des postes supplémentaires sont extrêmement loin du compte. Nous avons à bâtir ensemble une proposition, me semble-t-il, sur la manière dont un département rural peut construire quelque chose. En se fondant sur l'expertise des équipes techniques, on peut produire des éléments intéressants.

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : ASSOCIATION DU DÉPARTEMENT AU RENOUVELLEMENT DU LABEL GRAND SITE DE FRANCE « BIBRACTE – MORVAN DES SOMMETS »

M. le Président : Je passe la parole à Blandine Delaporte au titre de la commission puis de la présentation du rapport sur l'association du Département au renouvellement du label Grand site de France pour Bibracte.

Mme Delaporte : La commission a donné un avis favorable à la majorité des voix exprimées.

Il s'agit effectivement du renouvellement du label Grand Site de France de Bibracte.

Bibracte est Grand Site de France au titre de son écrin paysager, puisque c'est label qui est décerné par le ministère de la Transition écologique, et qui vise à promouvoir une bonne gestion et une mise en valeur des sites naturels classés qui ont une grande notoriété et qui accueillent un public assez conséquent, puisque, sur Bibracte, on est sur l'ordre de 80 000 à 90 000 personnes par an.

C'est un site archéologique majeur sur un espace qui a eu une importance là encore majeure à l'âge de fer. Bibracte est un site archéologique qui accueille régulièrement des dizaines de chercheurs, à la fois étudiants mais aussi chercheurs confirmés. La quasi-totalité des disciplines des sciences humaines y est représentée. On pense évidemment à l'archéologie, mais il y a aussi l'histoire, la géographie, l'anthropologie, l'ethnologie, la sociologie, etc. Et c'est également un site archéologique, mais ce qui est visible aujourd'hui, et qui est assez exceptionnel, n'est que la partie émergée de l'iceberg, et il y a peut-être encore pas mal de choses à découvrir sur Bibracte. Ce qui fait que ce site archéologique pourrait sembler, en tout cas, moins visible que certains autres Grands sites de France. D'où l'importance majeure de l'écrin paysager qui met en valeur, justement, ce site, et ce site archéologique en particulier.

La principale nouveauté pour le renouvellement de ce label Grand Site de France, c'est l'extension du périmètre. On avait juste le Mont Beuvray ; on aurait aujourd'hui le Mont Beuvray, le Mont Préneley et le Haut-Folin, ce Morvan des Sommets, qui seraient en concertation et en cohérence les uns avec les autres dans cette création d'un écrin paysager plus important autour de Bibracte, avec une coopération entre le Parc Naturel Régional du Morvan, l'EPCC Bibracte et le Département au titre de sa propriété forestière sur le Mont Préneley qui est également classé Espace Naturel Sensible.

Voilà l'objet de ce rapport. Vous disposez de la convention, et le rapport de projet de labellisation de Bibracte. Je me tiens à votre disposition pour d'autres informations si elles vous sont utiles.

M. le Président :

Merci, Madame Delaporte, pour cette présentation très complète.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Ou des demandes de précisions ?

M. Joly :

C'est un peu dommage de passer rapidement sur un rapport comme celui-ci qui est quand même important, et qui a à voir avec l'excellence dont on dispose sur ce territoire départemental. Là, il s'agit d'un site autour du Mont Beuvray élargi, comme cela vient d'être évoqué, et on a besoin aussi sur nos territoires et par rapport à nos concitoyens de montrer aussi ce qui a de la valeur y compris au-delà de l'échelle nationale, voire à l'échelle européenne, pour un site comme celui-ci.

Il y a aujourd'hui une vingtaine de Grands Sites de France. C'est donc vous dire ce que peut représenter Bibracte à l'échelle nationale en termes d'excellence.

Deuxième élément, on a là un site qui est un site expérimental sur la gestion foncière d'un territoire, c'est-à-dire avec les implications forestières, agricoles, touristiques, culturelles, et sur l'ensemble des ressources, et en particulier sur la ressource en eau, car il faut savoir que

l'on est à la source de l'Yonne notamment, ce qui est important, car un tiers du bassin parisien est alimenté par l'Yonne et non pas par la Seine.

On a là une démarche participative : l'ensemble des usagers, qu'ils soient extérieurs au territoire ou sur le territoire, dans leurs différentes caractéristiques, travaillent ensemble de manière à réfléchir sur les perspectives à donner à ce territoire. Or, nous sommes dans une période où l'on a à reconstruire l'ensemble des repères sur le plan économique, sur le plan environnemental, sur le plan culturel, sur le plan des identités, et nous avons donc là en situation une recherche qui se fait localement et qui doit nous inspirer sur la manière dont à l'avenir les différents enjeux que je viens d'évoquer (environnementaux, paysagers, économiques et autres...) devront être abordés. Nous sommes obligés de révolutionner nos pratiques aujourd'hui compte tenu des défis qui sont devant nous.

Cela mérite donc véritablement d'abord que nous nous engagions les uns et les autres par rapport à cela, et puis que nous regardions après ce qui s'y passe, pour nourrir nos réflexions quant à nos perspectives dans cette période où l'on a beaucoup de choses à reconstruire.

M. le Président :

Merci. Je passe la parole à Blandine Delaporte.

Mme Delaporte :

J'abonde dans le sens des propos de Patrice Joly. Je proposerais à l'Assemblée d'aller sur place découvrir Bibracte. Peut-être que certains d'entre vous ne connaissent pas ce site. Le printemps pourrait être envisagé pour organiser une visite ensemble de Bibracte, et pour aller voir *in situ* à la fois le site archéologique, les espaces de recherche et l'écrin paysager dont nous vous parlons.

M. le Président :

Nous pourrions organiser une séance de travail autour du sujet et de cette proposition. La question patrimoniale avec ces labels est un sujet important pour notre Département. Je pense aussi à La Charité-sur-Loire, qui reviendra rapidement devant cette assemblée, et qu'il faudra aussi accompagner à titre exceptionnel. Nous avons des lieux dans ce département qui accueillent un grand nombre de visiteurs. Tout l'enjeu durant ce mandat va être de faire en sorte que ce ne soit pas que Magny-Cours qui soit la première destination à accueillir aujourd'hui des touristes dans le département, mais que nous arrivions à capter les 100 000 ou 200 000 visiteurs qui s'arrêtent à Vézelay notamment, mais qui se retrouvent 80 000 ou 90 000 quand on arrive à Bibracte.

Pour une gestion saine de ces sites, une capacité à se projeter dans l'avenir est extrêmement indispensable. Nous sommes réellement en train de changer d'époque ; ce n'est plus un mythe, c'est un moment assez particulier, et cela nécessite à la fois, pour ce qui nous concerne, du travail, mais aussi un esprit d'imagination et de créativité, dont je suis sûr qu'aucun d'entre vous ne manque.

Nous allons passer au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

La commission s'était abstenue ; je pense que c'est parce que des éléments d'information lui manquaient.

Mme Delaporte : Il y avait eu 4 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président : Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9 : CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT 2018-2020 NIVERNAIS BOURBONNAIS – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – AVENANT N°2 A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION DU 28 JANVIER 2019

M. le Président : Je vais demander l'avis de la commission Attractivité sur l'avenant au contrat de partenariat avec la communauté de communes Nivernais Bourbonnais.

Mme Delaporte : C'est un avis favorable à la majorité des voix exprimées : 4 voix pour, 4 abstentions.

M. le Président : Je vais passer la parole à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin : Nous avons des contrats de partenariat avec les territoires, les communautés de communes et l'Agglomération de Nevers, établi pour 6 ans. Nous pourrions signer vers la fin de l'année les premiers contrats, ou en début d'année 2022. Sur le contrat 2018-2020, il s'agissait de contrats sur 3 ans. Il s'agissait d'une innovation dans l'accompagnement du Conseil départemental pour les territoires. Dans la continuité de développement politique de ces territoires qui existe dans l'action du Département depuis très longtemps, nous avons souhaité évoluer pour travailler encore plus en proximité avec les élus du territoire, autour de leurs projets, et accompagner les projets les plus importants, de façon à ce que la Nièvre continue de se développer.

Les contrats 2018-2020 se décomposaient en deux étapes : on votait les opérations de niveau 1 qui accompagnaient des projets prêts, murs. Pour cela, pas de problèmes puisque le plan de financement était déjà pratiquement établi. Tous ont été réalisés dans les temps.

Il y avait aussi des opérations de niveau 2, que l'on validait quand même en 2018 au moment de la signature du contrat, mais il s'agissait de projets qui étaient moins ficelés. Parfois, le plan de financement n'était pas tout à fait bouclé, ou il pouvait aussi évoluer.

Ces opérations de niveau 2 ont pris du retard, des entreprises ayant dû fermer durant la crise sanitaire. Cette situation s'est aggravée aussi cette année, avec le fait que les artisans souffrent évidemment des livraisons retardées pour leurs matériaux.

Beaucoup de chantiers ont donc un peu été décalés. Dans le règlement de ce contrat 2018-2020, il était prévu que tout devait être terminé à fin 2021, avec la fourniture de tous les justificatifs, de façon à ce que le Département verse ses subventions. Or, il y a du retard.

La communauté de communes Nivernais Bourbonnais souhaite créer à Luthenay-Uxeloup une halte fluvestre au bord du canal latéral à la Loire, associant des hébergements légers, un bar, une restauration rapide, une aire pour camping-cars, la location de vélos et de canoës.

De ce fait, il est proposé de prolonger le contrat pour ce projet de la communauté de communes Nivernais Bourbonnais. Il est prévu que le Département accompagne ce projet à hauteur de 75 500 €.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de reporter, à titre exceptionnel, au 17 décembre 2022 la date de fin de validité de l'engagement départemental, de manière à accorder un temps supplémentaire pour la réception des factures, ce qui permettra de solder l'opération et de verser la subvention.

M. le Président :

Merci, Madame Guérin, pour cette présentation très complète et très précise, et ce rappel, surtout, d'un outil qui va nous accompagner pendant les 6 prochaines années. Nous verrons donc régulièrement des dossiers apparaître ici.

Je voulais vous informer est que nous allons saisir le Préfet de la Nièvre et le Préfet de Région de cette difficulté rencontrée par les artisans et les collectivités aujourd'hui en termes d'augmentation des matières premières. L'idée, c'est de demander un complément de DETR, de manière à pouvoir absorber ces coûts supplémentaires, qui aujourd'hui mettent à mal à la fois le milieu de l'artisanat et les collectivités, qui sont parfois confrontées à des arrêts de chantiers en attendant l'arrivée de matériels nouveaux, mais aussi à des problèmes budgétaires qui peuvent amener à l'arrêt total des chantiers en question. Comme la DETR et la DSIL sont des outils budgétaires assez faciles d'emploi et à la main des préfets, si nous obtenons satisfaction, cela permettra d'accompagner l'investissement public dans notre département.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des besoins de compléments d'information ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°10 : RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉEMPLOI DEEE (DBE)

M. le Président : Je vais demander à Blandine Delaporte d'exprimer l'avis de la commission et de présenter ensuite le rapport sur le règlement d'intervention Réemploi DEEE (DBE)

Mme Delaporte : Pour la commission, l'avis est favorable à la majorité des voix exprimées, avec 4 voix pour et 4 abstentions.

Il s'agit ici de mettre en place un règlement d'intervention pour accompagner le réseau des ressourceries, des recycleries, tous ces espaces qui sont dans le réemploi, dans l'économie circulaire, pour réemployer du matériel informatique notamment, et permettre de leur mettre à disposition un guide de réemploi en faveur des projets les plus structurés sur le territoire. Ce guide de réemploi permet notamment de vider la mémoire de ces ordinateurs récupérés, de manière à ce qu'il n'y ait pas de données sensibles qui puissent se retrouver au vu et au su de tout un chacun.

Le Conseil départemental de la Nièvre a défini un fond de 15 000 € pour mettre à disposition de ces ressourceries et recycleries ces « kits de réemploi ».

Il vous est proposé de valider le règlement d'intervention, figurant en annexe du rapport.

M. le Président : Merci beaucoup. Y a-t-il des besoins en compléments d'information ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : COMPTE RENDU D'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU PRÉSIDENT POUR L'OCTROI DES SUBVENTIONS AUX MÉNAGES DANS LE CADRE DU PIG

M. le Président : Je vais demander à Blandine Delaporte d'exprimer l'avis de la commission.

Mme Delaporte : L'avis est favorable, avec 4 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président :

Je passe la parole à Jean-Paul Fallet pour la présentation du rapport.

M. Fallet :

Ce rapport concerne le compte rendu d'exercice numéro 2 de la délégation du Conseil départemental au Président pour l'octroi des subventions aux ménages dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG). Le présent rapport présente le bilan des subventions qui ont été accordées au cours du premier semestre 2021.

Pour rappel, la politique départementale de l'habitat a pour objectif de permettre l'accès pour l'ensemble des Nivernais à un logement digne, économe et socialisant. L'une des actions phares pour répondre à ces objectifs est la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat.

Ce programme est mené de manière partenariale avec les services de l'État et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Le PIG départemental intervient pour trois types de travaux : la rénovation énergétique, le maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap et les rénovations lourdes dans le cas de logements déclarés « indignes ».

Au cours du premier semestre 2021, 96 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur autonomie et à leur maintien à domicile, ont été validés. Ces dossiers représentent 686 978,17 € de travaux, pour 55 778,85 € de subventions départementales.

220 dossiers ont été déposés concernant la rénovation énergétique, avec des montants de travaux de 4 230 563,61 € et une subvention départementale de 301 744,65 €.

Un dossier seulement a été déposé au titre de la lutte contre l'habitat indigne a été validé. Celui-ci représente 110 727,15 € de travaux, pour 5 700 € de subvention départementale.

L'ensemble des dossiers est présenté par canton et nominativement dans les annexes 1, 2 et 3 au présent rapport, tandis que l'annexe 4 présente les résultats chiffrés sous forme graphique.

Cette opération est un levier pour l'économie locale, un levier pour les artisans, puisque 84 % des entreprises retenues pour ces travaux sont des entreprises nivernaises. C'est aussi un levier pour l'emploi, puisque, si l'on ramène les sommes affectées au nombre d'emplois, cela correspond à 63 emplois maintenus dans les entreprises du bâtiment.

Il vous est donc proposé :

- De donner acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de sa communication des dossiers de subventions aux ménages dans le cadre du programme PIG entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2021, en vertu de la délégation octroyée en la matière.

- D'accorder délégation au Président du Conseil départemental en exercice pour la durée de son mandat, pour les matières et actes suivant :

. Attribuer des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation de logement entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général contractualisé avec l'Agence Nationale de l'Habitat ;

. Attribuer des subventions aux ménages porteurs d'un projet de réhabilitation de logement entrant dans le champ du Fonds Nivernais d'Aide à la Maitrise de l'Energie (FNAME).

- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document subséquent aux subventions accordées.

Pour revenir sur ce qu'a dit le Président sur les difficultés rencontrées concernant les matières, le dispositif connaît également un impact pour la réalisation des travaux.

M. le Président :

Je passe la parole à Anne-Marie Chêne.

Mme Chêne :

Monsieur le Président, j'ai l'impression de me répéter, mais, déjà en Commission Permanente, j'avais signalé des erreurs de répartition des communes par rapport aux cantons. À la page 371, on voit que La Celle sur-Nièvre et Colioutré sont par erreur portées sur le canton de Cosne, et à la page 381 il est indiqué que Bitry, Bouhy, Tracy et Donzy sont également attribuées au canton de Cosne. J'aimerais que cela puisse être corrigé. Je pense que vous tenez des statistiques ; autant qu'elles soient le plus juste possible.

M. le Président :

Merci de ta vigilance. Nous allons corriger tout cela.

Y a-t-il des remarques ?

Mme Khouri :

On peut noter que cela contribue de manière positive à l'économie locale et à la création d'emplois. Nous nous rendons compte que même les personnes qui veulent faire des aménagements à domicile pour le maintien à domicile ont du mal à avoir des devis. C'est bien qu'il y ait une augmentation du nombre de chantiers et du nombre d'artisans, ce qui peut accélérer les choses.

M. le Président :

C'est toujours la difficulté, entre la charge de travail des artisans, un temps administratif qui est complexe... Nous travaillons avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat autour d'une maison de l'artisanat pour une maison-test aussi, autour des économies d'énergie et de l'aménagement ergonomique. L'idée est d'en implanter une dans chacun des deux Pays, dans le cadre de la prévention de la perte de l'autonomie.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : RÈGLEMENT D'INTERVENTION « FABLAB – RÉSEAU NIÈVRE »

M. le Président : Je vais demander à Blandine Delaporte l'avis de la commission.

Mme Delaporte : L'avis est favorable à la majorité des voix exprimées. 4 voix pour, 4 abstentions.

M. le Président : Je vais rapporter le rapport, car j'ai gardé cette compétence.

Il est de tradition dans cette collectivité, depuis de nombreuses années, de veiller à la question de l'économie numérique. Nous avons déjà installé il y a 20 ans des cyberbases dans les collèges, assuré un équipement extrêmement dense pour nos collèges en matériels informatiques, créé des ateliers, et nous accueillons 30 conseillers numériques dans le département. Nous sommes identifiés, de ce point de vue, par la direction générale DG CONNECT de Bruxelles comme un département-test ou pilote dans le cadre de l'accompagnement qu'elle peut développer sur l'accompagnement par les crédits européens de politiques sur le numérique dans les territoires ruraux.

Dans cette logique, l'idée est de soutenir les structures « FabLab » et assimilées susceptibles de mener à bien des actions de médiation et d'accompagnement de projets autour de la fabrication numérique sur le département, en les aidant au financement d'outils matériels permettant de mettre à jour, d'accroître ou plus simplement de démarrer des activités de « Makers ». Il faut rappeler que des structures associatives avaient fabriqué des visières lors du premier confinement. On a pu voir à cette occasion que la plasticité de ces personnes qui se passionnent pour le numérique et son économie était d'une rare efficacité.

Vous trouverez le règlement d'intervention. Il est proposé d'accompagner financièrement les projets d'acquisition de nouvelles machines sous la forme d'une subvention qui ne pourra être supérieure à 5 000 €. Un fond de 20 000 € avait été défini à cet effet au BP 2021. Cette aide permettra notamment aux accompagnants d'initier des ateliers autour de l'impression 3D, de la découverte de l'électronique et de la domotique et robotique, du dessin vectoriel, de la programmation.

Avez-vous besoin d'éléments complémentaires d'information ?

M. Michot :

Au-delà du règlement d'intervention pour ces fablabs, ce sont les fablabs en tant que tels qui suscitent chez moi des questions.

Quelques précisions sur leur localisation. Il y en a 6 sur le département. J'aimerais savoir où ils sont placés. Ce qui m'interpelle, c'est la fréquentation et la diffusion de ces lieux. Quel type de population y travaille, les fréquente, pour quel type d'activités, quelle est l'animation mise en place ? Ces questions sont importantes, car le prototypage, ce n'est pas une activité de loisirs. Si l'on veut faire cela chez soi, on achète une imprimante 3 D et on le fait chez soi. Si l'on met en place un fablab, c'est que, derrière, il y a un besoin identifié sur un territoire.

Le prototypage est pour expérimenter une fabrication avant une mise en série, par exemple. Cela peut accompagner aussi des projets pédagogiques. On l'a vu dans la crise sanitaire, cela a été très utile. Cela permet aussi de porter des projets et de prototyper un objet avant de le concevoir de façon définitive. En commission, on nous dit que ces fablabs sont utilisés par exemple pour fabriquer des pièces cassées sur un appareil électroménager. J'entends, mais pour cela il existe le service après-vente ; ce n'est pas la vocation d'un fablab. Et puis au-delà de cela, la question est : « Quelles sont les ressources ? » L'imprimante 3 D, les scans, les outils de modélisation, les consommables, les personnes qui animent... tout cela n'était pas très clair lorsque la question a été abordée en commission. J'aimerais donc bien avoir des précisions.

J'aimerais aussi savoir sur quels critères se fonde l'implantation de tels lieux. Sur le canton de Cosne-sur-Loire, nous n'en avons jamais entendu parler. Or, nous sommes le deuxième bassin de vie du département.

Je vous remercie.

M. le Président :

Les fablabs sont des initiatives des collectivités, mais d'autres collectivités que le Département. La collectivité départementale ne gère pas en direct les fablabs ; ce sont des communes ou des communautés de communes qui souhaitent s'engager dans ces éléments de modernisation du territoire, et nous les accompagnons ensuite. Il faudrait que, du côté de Cosne, de la communauté de communes, de la Ville ou dans les communes environnantes, il y ait un travail de lever de voix pour inventer ce type d'outils, qui devient absolument nécessaire en termes de formation de nos concitoyens. Je considère par exemple que les fablabs ont permis d'initier au codage de jeunes enfants qui n'auraient jamais eu accès à cette formation s'il n'y avait pas eu des fablabs implantés dans le secteur. L'intérêt d'avoir des équipes très expérimentées, et on peut aussi penser aux centres sociaux sur le temps périscolaire, sur le terrain, permet d'implanter cette formation.

C'est intéressant, et je le note vraiment avec plaisir ; c'est la première fois que je présente ce type de rapport au sein de l'assemblée et que le propos suscite une intervention ; j'en suis vraiment extrêmement heureux.

Je proposerai, parce que cela devient un enjeu départemental – on peut aussi citer ce qui se fait sur les Fabriques du Territoire, on va l’avoir sur des éléments peut-être plus denses avec un centre de formation aux outils numériques –, un temps pour regarder ces sujets. Il faudrait que les uns et les autres nous arrivions à nous emparer de ces sujets avec le langage et le vocabulaire qui peut paraître un peu abscons, mais qui recouvrent cependant une réalité importante pour notre département.

Merci beaucoup, Monsieur Michot.

Y a-t-il d’autres demandes d’intervention ?

Mme Guérin :

Pour compléter ce qu’a dit le Président sur les Fabriques du Territoire, et qui vont se développer avec les Manufactures, la Fabrique de Luzy, ou tiers lieu numérique et social, notre objectif, notre contrat, pour avoir ce label, c’est que cet espace numérique et social soit un centre de ressources pour donner envie de voir naître d’autres lieux dans les territoires autour de ces centres bourgs. C’est vraiment l’envie de développer des lieux de vie, des lieux de rencontre dans divers domaines. On parle du numérique, mais c’est l’idée qu’il y ait un écho pour bien mailler le territoire. Le label est attribué s’il y a cet engagement que ces 300 centres qui vont être réalisés en France donnent naissance à 3 000 lieux, espaces, pour tous les sujets qui concernent le développement, dont le numérique et le social, comme étant importants dans cet avenir du numérique.

M. le Président :

Merci pour ces précisions.

Y a-t-il d’autres interventions ?

Pas d’abstention ? Pas de votes contre ?

Le rapport est adopté à l’unanimité.

RAPPORT N°13: AVENANT PORTANT RECONDUCTION DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE A LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE DU RÉSEAU DE FRANCE SERVICES DE LA NIÈVRE

M. le Président :

Je vais demander à Blandine Delaporte l’avis de la commission Attractivité sur le travail mené avec France Services.

Mme Delaporte :

C’est un avis favorable à la majorité des voix exprimées. La commission propose d’ailleurs une convention triennale, plutôt qu’une convention annuelle.

M. le Président : Je passe la parole à Jocelyne Guérin.

Mme Guérin : Il s'agit d'établir un avenant pour reconduire la convention d'objectifs et de moyens visant à coordonner les structures du réseau France Services. Aujourd'hui il y a 21 points d'accueil. Je pense que vous connaissez cette offre, qui est en place depuis 2020. L'objectif étant de continuer la labellisation jusqu'à 31 maisons France Services, pour tout notre département, et de piloter et coordonner, avec davantage de proximité, en lien avec la Fédération des Centres sociaux, à qui la mission a été confiée, le développement de ces services, qui ont pris parfois le relais de services ayant fermé. On peut y trouver des opérateurs de la CAF, de la MSA, de la CARSAT, la mission numérique, etc. Pour optimiser ces services dans de nouveaux lieux, et aider les animateurs, il importe qu'une coordination soit opérée. C'est ce que fait la Fédération des centres sociaux.

Afin de conduire les actions relevant de la mise en œuvre de ces axes d'intervention, la Fédération a bénéficié en 2020 d'une aide spécifique de 15 000 €.

Il vous est proposé d'attribuer à la Fédération départementale des centres sociaux de la Nièvre, au titre de l'exercice 2021, une aide de 15 000 € pour continuer d'assurer cette mission.

M. le Président : Merci, Madame Guérin.

Je rappellerais que les prémisses du dispositif France Services ont été inventées dans le département il y a maintenant une vingtaine d'années, et l'idée a été reprise et s'est transformée progressivement, avec d'abord les maisons de services publics, les relais de service public, et France Services aujourd'hui.

Si vous en êtes d'accord, et c'était la proposition de la commission, il serait proposé que l'on contracte sur une période pluriannuelle avec la Fédération des centres sociaux, plutôt que d'y revenir chaque année, étant entendu qu'en termes budgétaires cela ne nous engage pas, puisque la règle de l'annualité budgétaire impose que chaque année on vote ces crédits, mais je pense que cela peut permettre de limiter la production de papiers, et cela donne un peu plus de lisibilité à la Fédération des centres sociaux. C'est une opération que nous n'aurions pas lâchée en pleine campagne ; cela n'aurait absolument aucun sens.

S'il n'y a plus d'observations, je sou mets le rapport aux voix pour reconduire cette aide cette fois sur une période de 3 ans.

Pas d'abstentions ? Pas de votes contre ? Je vous remercie.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°14 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX SUBVENTIONS
AMENDES DE POLICE**

M. le Président : Je reviens vers Blandine Delaporte pour lui demander l'avis de la commission sur la modification du règlement relatif aux subventions amendes de police.

Mme Delaporte : C'est un avis favorable à la majorité des voix exprimées. 4 voix pour et 4 abstentions.

M. le Président : Je passe la parole à Daniel Barbier pour la présentation du rapport.

M. Barbier : En ce qui concerne le règlement qui nous régit actuellement, il est relativement simple. Il avait été toiletté en 2016. Ce que l'on a pu remarquer au cours des dernières années, c'est que les sommes qui sont à répartir sont extrêmement fluctuantes. Je vous rappelle que c'est une distribution qui est réalisée à partir des notifications de l'État, et que le produit des collectes ne s'applique que sur les radars fixes. Il fut un temps où l'on flirtait avec les 500 000 € ; depuis, cette somme-là a fondu comme neige au soleil, puisque l'on est tombé à 160 000 € pendant quelques années. L'année dernière, à notre heureuse surprise, nous étions remontés à 353 000 €. Le règlement de 2016 fixait un certain nombre de priorités, ce qui nous avait aussi conduits à réduire, de par la notification des enveloppes pendant plusieurs années successives, les dépenses subventionnables, et en fixant d'ailleurs un plafond de 16 000 € maximum pour toutes les opérations que nous pouvions soutenir. Or, en ce qui nous concerne, pour cette année, nous avons une notation de 225 467 €. L'année dernière, nous avons réussi à obtenir la fongibilité des fonds qui n'avaient pas été distribués ; nous avons donc un solde de 120 751,31 €. Mais je rappelle que cela a été vraiment exceptionnel, car la fongibilité au niveau de ce fonds n'existe pas.

En termes de modifications, nous avons eu connaissance que, dorénavant, peuvent se rattacher aux travaux commandés par les exigences de la sécurité routière les travaux d'entretien des ouvrages d'art appartenant aux communes et intercommunalités, sachant que, pour ceux-ci, il faut être extrêmement vigilants et notamment avoir fait appel à un diagnostic dans le cadre de l'ingénierie qui est offerte par l'ANCT, ceci à travers un outil qui est très intéressant, et que je vous invite à mobiliser, à savoir le CEREMA, lequel peut être d'un précieux conseil dans ce cadre d'opérations.

Je crois que les critères qui aujourd'hui vous sont proposés ne changent pas fondamentalement le système et qu'ils élargissent le périmètre ; par contre, si, il existe une modification substantielle : le plafond de la dépense subventionnable passe de 40 000 € HT à 80 000 € HT.

Voilà définies à grands traits les modifications intervenues, sachant qu'il s'agit de sommes qui sont extrêmement fluctuantes, et il pourrait arriver que cette dépense subventionnable ne puisse pas être atteinte tous les ans dans les exercices qui viennent pour appliquer les taux maxima de subventions qui nous sont proposés, puisque l'on ne donne que ce que l'on a.

M. le Président : Merci beaucoup pour cette présentation limpide. Y a-t-il des demandes de précisions ?

Nous passons au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°15 : POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

M. le Président : Sur le rapport relatif à la politique Ressources humaines, je vais solliciter Michel Suet pour qu'il nous donne l'avis de la commission, avant que Joëlle Julien ne présente le rapport.

M. Suet : La commission a émis un avis défavorable, avec 6 voix pour et 4 abstentions. J'apporterai plus d'attention la prochaine fois ; je ne savais pas que l'on devait donner cette information.

M. le Président : Normalement, vous devriez avoir une fiche reprenant, pour l'ensemble des rapports, les avis des commissions. Vous auriez dû avoir ce document.

Je passe la parole à Joëlle Julien pour la présentation du rapport.

Mme Julien : Merci, Monsieur le Président. Ce rapport vous présente les transformations et créations de postes au sein de la collectivité nécessaires au bon fonctionnement des services ainsi qu'une information relative à une mise à disposition de personnel.

I. Mise à disposition de deux agents du Département

Deux agents du Conseil départemental sont concernés par les évolutions suivantes :

- pour l'un il s'agit d'un renouvellement de mise à disposition auprès du Pays Nivernais Morvan depuis le 1^{er} janvier dernier. Cette mise à disposition, établie pour 3 années renouvelables, donnera lieu à un remboursement par le Pays du coût du poste tous les semestres.

- pour l'autre, la mise à disposition auprès de la MDPH à compter du 20 septembre 2021 établie pour 3 années renouvelables donnera lieu à un remboursement par la MDPH du coût du poste tous les semestres.

II. Recrutement des collaborateurs de Cabinet

L'autorité territoriale peut librement recruter un ou plusieurs collaborateurs pour l'assister dans sa double responsabilité politique et administrative. Les emplois de collaborateur de cabinet ne sont pas des emplois permanents, et les recrutements s'effectuent pour la durée du mandat.

Aussi, il vous est proposé de m'autoriser à recruter quatre collaborateurs de Cabinet. Il est précisé que les crédits nécessaires à ces recrutements sont d'ores et déjà inscrits au budget 2021, l'effectif du Cabinet précédent se montant déjà à 4 agents.

III. Créations et transformations de postes

- DGA SCS – Direction du développement social local

- Psychologues

La collectivité compte à ce jour 8 postes de psychologues, gérant plus de 40 à 50 situations par site. Les pédopsychiatres installés sur le territoire départemental, en nombre insuffisant, alertent régulièrement sur la dégradation de la santé mentale des enfants et des adolescents ; alerte qui s'est aggravée lors du premier confinement.

Face à cette situation, les psychologues assurent des consultations-évaluations à visée thérapeutique. La création de 3 postes supplémentaires permettrait de couvrir tous les sites et de dédier un psychologue aux mineurs non accompagnés dans une logique préventive. Le financement de ces postes serait assuré pour 50 % par l'ARS dans le cadre du pacte de l'enfant. Aussi vous est-il proposé, sous réserve de la prise en charge dans le cadre du pacte de l'enfance, de créer 3 postes de psychologues pour une meilleure réponse aux administrés sur l'ensemble du territoire départemental. Le coût annuel moyen global s'élèverait à 145 000 €.

- Éducateurs spécialisés « volants »

La collectivité a régulièrement besoin d'assurer des remplacements temporaires sur les postes d'éducateurs spécialisés (remplacements de congés maladie, maternité). Or, il est de plus en plus difficile de trouver des professionnels pour des contrats à durée déterminée sur des postes non pérennes, donc peu attractifs. La situation peut conduire la collectivité à ne pas respecter ses obligations en matière de protection de l'enfance. Afin de faire face à cette problématique, il est proposé de créer 2 postes d'assistants socio-éducatifs (éducateurs spécialisés) qui couvriraient chacun une partie du territoire départemental avec un découpage nord/sud. Le coût annuel moyen global de ces recrutements s'élèverait à 90 000 €.

- DGA SCS – Direction de la cohésion sociale - Plan logement d’abord

L’objectif de ce dispositif est d’insister sur la nécessité d’un lieu de vie stable et personnel comme condition première à l’insertion. Cette stratégie implique de développer de nouvelles offres de logement public et privé, mais aussi de renforcer l’accompagnement social, mais aussi les liens avec les communes et les intercommunalités.

L’axe fort de ce projet repose sur la constitution d’une équipe pluridisciplinaire mobile composée de 3 agents qui interviendra à la demande des mairies ou des partenaires auprès de publics « invisibles » en situation dégradée de précarité sociale et sanitaire. Elle intégrera 2 postes d’assistant socio-éducatifs (dont un est déjà en place sur la mission de coordination, conduite et animation du plan suite à la décision de l’assemblée départementale de mai 2021) et un poste d’infirmier(ère). S’ajoutera un poste d’attaché territorial chargé de la mise en œuvre d’un observatoire social des données relatives aux dispositifs Logement, Hébergement et Habitat.

Il vous est donc proposé de créer :

- 1 poste d’assistant socio-éducatif,
- 1 poste d’infirmier(ère),
- 1 poste d’attaché territorial

représentant un coût annuel moyen de 135 000 €, étant précisé que le financement accordé par l’État sera de 150 000 € par an.

Les recrutements seraient réalisés dans le cadre de contrats de projet. Les contrats de projet, instaurés par le décret n°2020-172 du 27 février 2020, permettent la création d’emplois liés à la mise en œuvre d’opérations limitées dans le temps, emplois non permanents qui doivent être pourvus par la voie contractuelle.

- DGA AR - Direction des Systèmes d’information et du numérique

En 2019, l’Éducation nationale a annoncé le non-renouvellement de la convention d’assistance informatique mutualisée Rectorat/Conseil départemental de la Nièvre en application de la loi de juillet 2013 précisant les responsabilités des collectivités sur ce domaine. La convention nous liant au Rectorat arrivera donc à son terme en juin 2022. Cette convention permettait la mise à disposition par le Rectorat de deux personnels auprès du Conseil départemental et la fourniture des systèmes de pare-feux assurant la sécurité informatique des établissements. Il est rappelé que deux agents du Département interviennent par ailleurs auprès des établissements sur les questions informatiques, la collectivité fournissant les accès internet et moyens informatiques (serveurs et ordinateurs) et assurant la prise en charge des frais de déplacement des agents du Rectorat. Cette organisation cessera donc à la rentrée 2022. D’ici là, le Département devra donc s’être organisé pour compléter

l'équipe d'assistance informatique auprès des collègues, et avoir repris en main la gestion des pare-feux.

Pour absorber ces charges nouvelles, il vous est proposé de créer deux postes au sein du service infrastructures et projets de la DSIN, selon les profils suivants :

- un poste d'ingénieur chargé du pilotage du déploiement des pare-feux, du pilotage de l'évolution des systèmes de téléphonie, et de l'évolution de l'architecture technique des collègues,
- un poste de technicien chargé de la maintenance et de l'évolution des réseaux et du parc informatique des collègues.

La création de ces postes dès cette année permettrait de faciliter les opérations de recrutement de l'un ou des deux agents du Rectorat, afin de bénéficier de leurs connaissances et savoir-faire. Ce calendrier serait également favorable pour la mise en place des nouveaux pare-feux avant la fin de l'année scolaire 2021- 2022. Le coût annuel de ces 2 postes en vue de la continuité du travail à destination des établissements d'enseignement se monterait à 95 000 € sachant que les recrutements interviendront en 2022.

Pour l'ensemble des créations de postes proposées ci-dessus, les recrutements interviendront au mieux sur le dernier trimestre 2021 et pourraient ne pas nécessiter de modification d'inscription budgétaire pour cette année.

IV - Mise en œuvre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)

Les Parcours Emplois Compétences (PEC) font partie des mesures du plan de relance destinées à favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Les PEC sont destinés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières d'accès à l'emploi pour lesquels la seule formation n'est pas l'outil approprié, l'objectif étant un accès durable à un emploi grâce à un accompagnement sur mesure permettant le développement de comportements et compétences professionnels. Le contrat de travail est un contrat à durée déterminée de droit privé, pour une durée de 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. Le temps de travail est de 20 heures à 35 heures par semaine, un salaire au minimum égal au SMIC.

Les recrutements dans le cadre de ce dispositif donnent lieu à une prise en charge de l'État, dans la limite de 20 h par semaine.

Il vous est proposé d'inscrire notre collectivité dans ce dispositif en autorisant le recrutement au maximum de 10 personnes sur des contrats de 20 heures par semaine rémunérées au SMIC.

V. Modification du tableau des effectifs

Vous trouverez en annexe au présent rapport la liste des créations/suppressions de postes qui vous sont proposées au vu des

recrutements intervenus ces derniers mois et de la nécessité d'adapter les postes budgétaires au grade exact des personnes embauchées.

VI. Remise gracieuse de dette

Le contexte : L'agent concerné a été recruté au Conseil départemental en mars 2009. Elle est en arrêt maladie depuis février 2017. Suite à plusieurs pathologies distinctes, elle a sollicité l'attribution de congés longue maladie qui ont systématiquement reçu des avis défavorables du comité médical départemental, et elle a donc été placée en disponibilité d'office pour inaptitude physique à compter de février 2018 suite à l'extinction de ses droits à congé maladie ordinaire. Une indemnité de coordination prévue par l'article 4 du décret n°60-58 du 11 janvier 1960 lui a alors été versée jusqu'en février 2021, date de l'épuisement de ses droits à disponibilité d'office pour inaptitude physique. Elle est depuis cette date placée en situation de disponibilité d'office dans l'attente de la décision de la CNRACL (caisse de retraite) concernant une retraite pour invalidité.

Durant la période du 8 février 2020 au 8 février 2021, cette personne a bénéficié à tort de l'indemnité de coordination qui ne peut aller au-delà d'une durée de deux ans ; elle aurait cependant pu prétendre durant cette période à une allocation de retour à l'emploi (ARE) à la charge de la collectivité également.

Une demande de remboursement de son indu de traitement lui a été adressée, mais la personne ne peut pas bénéficier de l'ARE avec un effet rétroactif. Elle a sollicité la remise gracieuse de sa dette au regard notamment de sa situation familiale. L'assistante sociale pour le personnel a accompagné la personne dans cette démarche.

Il vous appartient donc de vous prononcer sur cette demande de remise gracieuse concernant un montant de 10 753,53 €.

Il vous est proposé d'ajouter au rapport le point suivant :

VII. Accueil d'apprentis

En 2013, les demandes croissantes de jeunes voulant s'engager en apprentissage et le souhait de la collectivité de contribuer à ce dispositif avaient conduit notre assemblée à permettre l'accueil dans nos services de 10 apprentis par an. Aujourd'hui, au regard des besoins des services sur des métiers en tension, principalement dans le secteur social, et de l'engagement de la collectivité pour l'insertion des personnes en situation de handicap, notamment *via* l'apprentissage, il vous est proposé de porter cette capacité d'accueil à 15 apprentis par an.

La proposition globale de ce rapport numéro 15 est donc la suivante :

Il vous est proposé :

- De créer 4 emplois de collaborateurs de Cabinet.
- De créer :
 - . 3 postes de psychologues,

- . 2 postes d'assistant socio-éducatifs (éducateurs volants),
- . 1 poste d'infirmier(e),
- . 1 poste d'assistant socio-éducatif,
- . et 1 poste d'attaché par la voie de contrat de projet,
- . 1 poste de technicien,
- . 1 poste d'ingénieur.

Ces postes pourront être pourvus par la voie contractuelle.

- D'autoriser le recrutement de 10 personnes maximum par la voie de contrats uniques d'insertion Parcours Emploi Compétences, pour un temps de travail hebdomadaire de 20 heures et rémunérés au SMIC.
- De valider les transformations de poste figurant en annexe du présent rapport.
- D'accepter la demande de remise gracieuse de dette d'un agent.
- De porter cette capacité d'accueil à 15 apprentis par an.
- D'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président :

Merci beaucoup, Madame Julien, pour la présentation de ce rapport qui est dense.

Pour la question des apprentis, et suite à la discussion que nous avons eue avec Jean-Luc Gauthier, qui souhaitait, pour son groupe politique, pouvoir faire appel à ce type de contrat, cela nous a donné l'occasion d'augmenter un peu l'enveloppe départementale, pour la passer à 15, alors qu'elle était jusqu'à présent à 10. Si tout le monde est d'accord, je pense que cela satisfera tout le monde.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, ou des demandes de précisions ?

Mme Barao :

Je reviens sur la remise gracieuse de dette. J'aurais aimé savoir pourquoi nous en arrivons à une telle situation. Est-ce dû à des difficultés rencontrées dans l'instruction des dossiers ? Je compatis pleinement à la situation que vit cette dame, au plan moral. C'est très ennuyeux au bout d'un an que l'on se rende compte qu'une personne est redevable d'une telle somme.

M. le Président :

Je n'ai pas d'éléments de détail à vous proposer ce matin, mais je peux vous les faire passer ensuite. Si le dossier arrive devant l'assemblée, c'est qu'en général il y a eu une validation technique de la situation de la personne. Je propose que l'on vote, malgré tout, ce rapport dans son

intégralité, et que je puisse communiquer des éléments plus précis sur cette situation. Par définition, lorsque l'on est sur une situation personnelle de cette nature-là, on évite d'aller dans le détail des choses ; c'est aux professionnels de le faire, à l'assistante sociale, et pas forcément aux élus. Je crois qu'il serait de bon aloi de ne pas suspendre la procédure pour autant, et de vous communiquer des éléments plus détaillés sur la situation personnelle de cette dame.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. Séjeau : Je voudrais juste souligner un point, qui a été parfaitement expliqué par Mme Julien, mais sur lequel je me permets d'insister, puisque l'on a parlé tout à l'heure de l'engagement de la collectivité vis-à-vis des collègues. Je voulais souligner la création de deux postes, un poste d'ingénieur et un poste de technicien, malgré le retrait de l'État sur le suivi technique des serveurs éducatifs, qui va prendre effet à la rentrée 2022 ; le Département prend le relais en créant deux postes, pour une dépense d'environ 95 000 €. Je souhaitais que ce soit souligné.

M. le Président : Merci de cette précision.
Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Joly : À comparer aux 22 000.

M. Séjeau : Oui, à comparer au 22 000.

M. le Président : Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?
S'il n'y a plus d'observations, je sou mets le rapport aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°16 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA NIÈVRE

M. le Président : Je vais demander à Michel Suet d'exprimer l'avis de la commission des finances et des moyens généraux sur le rapport portant sur l'évolution du règlement intérieur du Conseil départemental.

M. Suet : Il y avait eu un avis favorable sous réserve de quelques ajustements. Par contre, je confirme que je n'ai pas eu la liste des avis donnés par les commissions.

M. le Président : Il faudra que l'on y veille la prochaine fois.
Sur le règlement intérieur, il y a l'idée de créer cette commission générale, évoquée précédemment, et de passer de quatre à cinq commissions. C'est donc une commission générale, qui viendrait compléter la commission des finances et des moyens généraux, la commission de la solidarité, la commission de l'attractivité et la commission de l'émancipation.

Sur les nominations des commissions et de leur président : « à l'exception de la commission générale », par définition, puisque ces commissions sont départementales.

Sur les moyens des groupes, à l'endroit où il est question des relations entre les groupes et l'administration, « à l'exception des présidents de commissions, qui sont autorisés à saisir directement les membres de la Direction Générale », ce qui n'est pas le cas dans les autres situations.

On rajouterait que la dotation groupe intégrerait aussi les frais administratifs de fonctionnement du groupe, fournitures administratives, affranchissement.

Sous réserve de ces éléments, y a-t-il des difficultés ou des observations particulières ?

M. Gauthier : Je souhaiterais avoir des précisions sur les points suivants.

Pour que cela soit bien clair, sur le fait qu'un conseiller départemental contacte directement un service, cela n'est pas autorisé ?

M. le Président : Non.

M. Gauthier : Alors, j'ai enfreint la règle. Mais je ne le regrette pas. Et je pense que je ne suis pas le premier à l'avoir fait.

M. le Président : En tant que président de groupe, on est dans une autre logique.

M. Gauthier : Oui, mais je vais citer un exemple : celui d'une habitante de mon canton qui touche la PCH depuis de nombreuses années, mais pour qui cela devait se terminer le 25 septembre. Or, elle n'avait pas de réponse alors que son dossier était réputé complet depuis le mois de février... Il faut que l'on ait la même efficacité. En deux jours, cela a été réglé. Parce que

j'ai dit à l'agent qu'elle ne devra pas être surprise si j'en parle en Session ; cela a peut-être activé les choses. Cela engagerait d'autres débats, après, sur le traitement des dossiers.

M. Joly : C'est justement cela qu'il faut éviter. Il faut éviter qu'il y ait une pression sur les agents en indiquant que l'on va évoquer cela dans le cadre d'une réunion publique. Les agents n'ont pas à être pris à partie, ils n'ont pas à être sous pression. Il faut évidemment s'adresser au président ; c'est la règle dans toutes les institutions.

M. Gauthier : Cher collègue, je vous rappelle aux principes de fonctionnement de cette assemblée. C'est M. le Président qui distribue la parole.

Je suis bien d'accord avec vous, cher collègue. À double titre. C'est tout à fait inéquitable, parce qu'il y a des gens qui sont dans cette même situation, qui n'osent pas ou qui ne connaissent pas l'élu de façon suffisante pour le contacter, et qui se retrouvent dans la difficulté. Je suis donc entièrement d'accord avec vous. Ce à quoi il faut veiller, c'est à l'efficacité de nos interventions et de nos politiques.

La deuxième chose que je voulais aborder avec vous, c'est le refus de prendre part au vote qui serait considéré comme une abstention. Il me semble que c'est quelque chose de nouveau dans le règlement.

M. le Président : Je ne le crois pas. Je pense que cela l'était déjà.

M. Gauthier : Je ne sais pas. C'est une question.

M. le Président : Ce n'est pas nouveau.

Mme Leblanc : Cela n'est pas nouveau, mais réglementairement cela ne doit pas être considéré comme devant être pris en compte dans les votes.

M. Gauthier : Il y a un règlement qui précise cette règle ?

Mme Leblanc : Oui, il y a un texte sur lequel nous nous appuyons pour ne pas comptabiliser cela dans les votes.

M. Gauthier : Nous n'avons pas vu ce texte, mais, si vous pouvez nous le faire suivre, nous vous en serions reconnaissants.

Nous avons été amenés, les uns et les autres, à le faire. Mais il me semblait que le fait de ne pas prendre part au vote était plus fort que l'abstention.

M. le Président : C'est plus fort, mais cela n'entre pas dans l'opération de comptabilité.

M. Gauthier : Nous étions un peu chagrinés par le fait que l'on augmente les moyens mis à disposition des groupes, mais, pour atténuer cela, le fait que vous ayez introduit la présence pour faire en sorte que nous touchions nos indemnités, va dans le bon sens.

Par conséquent, nous vous suivrons sur ce règlement intérieur.

M. le Président : Je vous en remercie.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre sur ce règlement intérieur ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°17 : MODIFICATION DES DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS DIVERS ORGANISMES

M. le Président : Je vais demander à Michel Suet, pour la commission des finances et des moyens généraux, l'avis sur la modification des désignations des représentants du Conseil départemental dans divers organismes.

M. Suet : C'est un avis favorable, avec ajout de quelques noms.

M. le Président : Nous allons les regarder tout de suite.

Il faut rajouter quelques noms.

- Commission Régionale de la Forêt et du Bois :

Titulaire : Blandine Delaporte

Suppléante : Jocelyne Guérin.

- Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Daniel Barbier pour représenter le Président.

5 titulaires :

- . Éliane Desabre
- . Michel Mulot
- . Blandine Delaporte
- . Anouck Camain
- . Christophe Deniaux.

5 suppléants :

- . Alain Herteloup
- . Joëlle Julien
- . Stéphanie Bézé
- . Jérôme Malus
- . Laurence Barao.

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) :

6 titulaires :

- . Jean□Paul Fallet
- . Wilfried Séjeau
- . Blandine Delaporte
- . Marie□France de Riberolles

+ Maire de Champvert : Daniel Caillot, et commune de Lurcy-le-Bourg : Jacques Legrain.

- AGORA – Restaurant inter-administratif :

3 titulaires :

- . Joëlle Julien
- . Anne-Maie Chêne
- . François Karinthe.

3 suppléants :

- . Céline Della-Sudda (Directrice Ressources Humaines)
- . Régis Megrot (Directeur Général Adjoint Administration Ressources)
- . Nadine Molvot (Chargée de mission) Directeur Général des Services.

- Commission Consultative Paritaire Départementale concernant les Assistants maternels et les Assistants familiaux :

Le Président ou son représentant : Michèle Dardant

+ 1 titulaire : Justine Guyot.

et 1 suppléant : David Verron.

- Commission de surveillance de la MADEF :

. Michèle Dardant

. Justine Guyot.

Il nous faudrait un nom au titre de votre groupe.

M. Gauthier :

Nous proposons Anne-Marie Chêne.

M. le Président :

Pour la Commission consultative Gens du voyage, il nous faut désigner 4 titulaires et 4 suppléants.

- Titulaires :

. Maryse Augendre

. Eliane Desabre

. Stéphanie Bézé

. Jérôme Malus.

- Suppléants :

. Wilfried Séjeau

. Lionel Lécher

. Martine Gaudin.

Il nous faudrait un nom au titre de votre groupe.

M. Gauthier :

Nous proposons Laurence Barao.

M. le Président :

Sur la question du Comité Local pour l'Emploi des Bertranges, sur le secteur de Prémery, je signale qu'un décret précise que le Président du Conseil départemental est président de fait des comités locaux ; or, c'est une erreur. Le décret est en cours de modification. Dans cette attente, et pour permettre aux territoires de continuer à fonctionner, nous proposons que Claude Baland préside ce Comité Local pour l'Emploi des Bertranges.

Pour le Comité du Massif Central, nous proposons de désigner en qualité de titulaire Jocelyne Guérin, et Patrice Joly en qualité de suppléant, qui sont particulièrement concernés par ces sujets.

Cet ensemble de désignations vous convient-il ? S'il y a des demandes d'intervention, nous sommes à votre écoute.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'examen des motions, je voulais indiquer que nous vous avons distribué un texte dont le titre est « le droit aux villages ». Il est totalement amendable, et c'est même souhaitable ; il mérite d'être retravaillé et reconstruit. Nous réunirons la commission générale pour travailler sur ce texte. Prenez-en connaissance tranquillement. N'hésitez pas à ce que nous en discutons en tête en tête. Cela répond véritablement pour nous à un besoin de re-marquer des choses sur la question de la ruralité dans ce département.

Par ailleurs, je passe la parole à Blandine Delaporte pour vous rappeler les informations importantes sur le budget participatif, car nous sommes entrés dans le dispositif à nouveau. Puis nous parlerons des motions.

Mme Delaporte :

Dans vos pochettes, vous avez l'ensemble des projets qui sont présentés, et le guide du porteur de projet, qui est une nouveauté cette année, pour amener les porteurs de projets à faire la promotion de leurs projets sur leurs territoires et au-delà.

Les urnes sont dans les mairies. Les opérations de vote commenceront le 1^{er} octobre, et se dérouleront jusqu'au 30 octobre. Les résultats seront proclamés avant les fêtes de fin d'année. N'hésitez pas à voter, à faire voter pour ces projets présentés par des associations ou des particuliers sur leurs territoires, avec le soutien souvent de leurs communes.

EXAMEN DES MOTIONS

M. le Président :

Les projets de motion ayant été distribués, nous allons demander une suspension de séance, pour prendre connaissance des textes proposés par « La Nièvre Ensemble ».

(Suspendue à 12 h 11, la séance reprend à 12 h 32.)

Mme Delaporte, Pte de séance : Nous avons deux motions présentées par le groupe « La Nièvre Ensemble ».

Qui présente la première motion ? Monsieur Malus.

Motion sur les transports scolaires

M. Malus :

(Lecture du texte de la motion proposée :)

« Depuis la loi du 1^{er} janvier 2017, la compétence transports scolaires relève du Conseil régional, qui peut choisir de l'exercer par délégation. Ce choix ne fut pas retenu par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Afin de simplifier le transfert, la Région a repris le fonctionnement établi par chaque Département sur son territoire ; mais comme les Conseils départementaux présentaient des fonctionnements différents, cela a conduit à une rupture de l'égalité de droit devant le service public en raison d'un traitement différencié sur les territoires relevant de la même autorité organisatrice.

Ainsi, les distances minimales entre les différents arrêts sont de 2 km pour la Nièvre, mais de seulement 1 km pour la Haute-Saône. Il existe, par ailleurs, un point de règlement surprenant concernant les élèves qui ne bénéficient pas de la prise en charge de la Région, et en particulier qui sont de la filière professionnelle, alors que tous les élèves de la classe « petite section » à la classe de terminale sont des ayants droit de fait.

À l'heure où l'exode urbain prend de plus en plus forme, il apparaît essentiel au groupe « La Nièvre Ensemble » de consolider les services publics afin de maintenir le niveau de service rendu à la population.

Fort de ce constat, le groupe « La Nièvre Ensemble » demande :

- L'ouverture de discussions avec le Conseil régional afin d'aligner le modèle appliqué sur son territoire sur le modèle le plus favorable,
- De rappeler au vice-président du Conseil régional en charge des transports que le Conseil départemental de la Nièvre est et reste un partenaire étant partie prenante dans l'exercice de la politique publique des transports scolaires. »

Hors motion, je voudrais rajouter le malaise actuel concernant la suppression de certains arrêts de cars, notamment sur la ligne Nevers-Imphy, avec un exemple flagrant, celui de l'arrêt au bord du rond-point vers l'autoroute A77 à Saint-Eloi, La Chapellerie. Dans ce secteur, une dizaine d'élèves doivent être transportés à l'école communale de Saint-Eloi, au collège des Courlis et également à la cité des lycées du Banlay. Actuellement le Conseil régional a supprimé cet arrêt de bus, et ces jeunes doivent aller à pied de cet endroit, qui se situe en face de Point P et de Doras, à proximité de l'autoroute A 77, à l'église de Saint-Eloi.

J'ajoute que, malgré toutes mes demandes, et notamment appuyées par les parlementaires, la Région est fermée et ne veut pas revenir sur le sujet ; et je trouve cela fort dommageable. Merci.

Mme Delaporte :

Merci.

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Je vais faire part de l'avis de la majorité.

Compte tenu du fait qu'aujourd'hui une révision du règlement est envisagée, nous proposons d'être associés de manière étroite à cette révision ainsi qu'à la mise en œuvre de cette politique de transports scolaires régionale. Cela paraît important. Nous confirmons notre souhait de rester partenaires avec la Région, mais aussi de pouvoir travailler avec les intercommunalités qui ont décidé de prendre la compétence mobilité pour favoriser la mise en œuvre de cette compétence au niveau local, ce qui éviterait des décisions qui parfois sont vues comme étant un peu loin du territoire.

Notre proposition d'adaptation de la motion est d'indiquer les éléments suivants : être associés à la révision, être associés à la mise en œuvre en tant que partenaires de cette politique de transports scolaires ; et nous confirmons notre volonté de travailler de concert avec les intercommunalités ayant pris la compétence mobilité.

Nous pensons ainsi enrichir le sujet que vous avez légitimement proposé.

Mme Delaporte :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Pas de remarque négative sur la proposition.

Il y a quand même des choses qui sont détestables : quand on est confronté à ce genre de difficultés, on a un vice-président à la Région qui envoie balader les élus, et qui a vis-à-vis d'eux un manque de respect évident. Et cela, c'est intolérable.

Les élus que nous sommes ont pour objectif d'aider leurs concitoyens ; or, il y a des enfants, des familles, derrière, qui sont complètement démunies. Avoir un peu d'humanisme – normalement pour des personnes qui en sont largement pourvues –, ce serait quand même pas mal de rappeler cela à ces interlocuteurs.

La réserve que je mettrais concernerait l'option prise par les communautés de communes. Nous l'avons fait sur ma communauté de communes. Mais, de là à prendre en charge les transports scolaires, il va falloir que l'on connaisse les conditions financières, car je vous rappellerais que nous ne sommes quand même pas des communautés de communes très riches dans le département, et c'est un sujet ô combien sensible financièrement. Il faudrait vraiment que la Région nous accompagne. Je suis plutôt favorable à la notion de proximité parce

qu'on est beaucoup plus efficace dans l'action, mais il faut que l'on en ait les moyens, et il ne faut pas que cela soit un piège à moyen terme.

Garderait-on la proposition de rédaction sur l'idée de l'alignement sur le modèle le plus favorable au sein de la région ?

M. Joly :

Cela me semble aller de soi ; c'est-à-dire avoir un règlement le plus favorable, où cela permet, quel que soit l'endroit sur le territoire, que l'on ait le même règlement qui s'applique. On peut trouver la formulation, mais, sur le principe, nous sommes d'accord.

Un mot sur la question des intercommunalités. Moi, j'ai un petit doute sur la capacité, effectivement, pour les intercommunalités, à mettre cela en œuvre. Ceci notamment pour des raisons financières, comme cela a été évoqué. Il faut être en mesure de négocier de manière sérieuse avec des éléments de négociation qui puissent permettre de faire en sorte que ces transferts soient faits de manière équitable entre la Région et les intercommunalités. Mais il y a aussi la question des compétences internes. C'est-à-dire qu'il faut savoir si l'on a besoin, dans chaque intercommunalité, de disposer de compétences techniques dans ce domaine-là. Je me demande s'il n'y a quand même pas à travailler sur une subdélégation, ou, en tout cas, sur quelque chose qui aurait à voir avec cela, à l'échelle départementale. Au surplus, les périmètres de nos transports scolaires autour de nos collèges, des lycées, dépassent très largement le cadre intercommunal. Je me demande s'il n'y aurait pas quelque chose à réfléchir plutôt à l'échelle départementale. Il faut trouver le cadre juridique qui convient. Si le cadre juridique ne permettait pas de transférer au Département, il faudrait que l'on trouve quelque chose qui soit quand même travaillé à l'échelle départementale.

Mme Delaporte :

Juste une petite remarque avant de repasser la parole à Jean-Luc Gauthier : l'intérêt aussi pour les communautés de communes d'avoir pris cette compétence « mobilité », c'est justement de pouvoir être partie prenante des décisions aussi que prend la Région et de pouvoir négocier un peu ; encore que la négociation est difficile, je vous l'accorde.

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Peut-être que l'on pourrait en profiter aussi pour contacter les communautés de communes qui ont fait ce choix pour qu'elles commencent à regarder en interne où cela les mène, et quels sont leurs besoins, afin que nous soyons prêts au moment de la discussion, si elles s'engagent.

Mme Delaporte :

Très bien.

La parole est à M. Verron.

M. Verron : Je voudrais revenir sur le point précis de la filière professionnelle et des transports scolaires.

Sur mon canton, nous avons plusieurs élèves qui sont inscrits au CFA de Marzy et qui sont dans les filières d'apprentissage. On est censé favoriser au maximum l'apprentissage, mais il y a ici un refus systématique de prise en charge. Ces élèves doivent donc prendre le train à Saint-Pierre-le-Moûtier, aller jusqu'à la gare de Nevers, et, de Nevers prendre un bus pour aller jusqu'au CFA de Marzy. Les prises en charge sont refusées systématiquement. On a une rupture d'égalité, au niveau des lycéens, entre les filières générales et les filières d'apprentissage.

Mme Delaporte : Ce qui est très étonnant, puisque la Région est aussi responsable des apprentis. C'est cela que je ne comprends pas bien...

M. Verron : Je peux vous faire suivre les réponses du responsable des transports, qui refuse systématiquement la prise en charge dans le cas des apprentis.

Mme Delaporte : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

M. Malus : Pour compléter sur la question des établissements publics de coopération intercommunale, « compétence », pour moi, n'est pas liée à la question des finances. Sur la communauté de communes Loire et Allier, 6 500 habitants, 2 agents, la mobilité, cela nous paraît très éloigné. Les amendements formulés vont dans le bon sens. On peut parler d'un aspect général sur l'association d'une manière ou d'une autre des EPCI à la démarche pour établir par exemple un schéma départemental, mais il faut aussi que l'on ait à l'esprit que le montant des travaux pour financer un arrêt de bus, dans la situation que j'évoquais tout à l'heure, se situe entre 50 000 et 70 000 €. Il n'est pas possible de prendre une telle somme dans le budget ni d'une commune ni d'une petite communauté de communes.

Mme Delaporte : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Les deux groupes pourraient-ils être associés, si les observations que nous avons formulées vous conviennent ?

Je sou mets aux voix le texte proposé au final.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le projet de motion est adopté à l'unanimité.

Motion sur les transports scolaires

Votée à l'unanimité

Depuis la loi du 1^{er} janvier 2017, la compétence transport scolaire relève du Conseil régional, qui peut choisir de l'exercer par délégation. Ce choix ne fut pas retenu par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. Afin de simplifier le transfert, la Région a repris le fonctionnement établi par chaque Département sur son territoire ; mais comme les Conseils départementaux présentaient des fonctionnements différents, cela a conduit à une rupture de l'égalité de droit devant le service public en raison d'un traitement différencié sur les territoires relevant de la même autorité organisatrice.

Ainsi, les distances minimales entre les différents arrêts sont de 2 km pour la Nièvre, mais de seulement 1 km pour la Haute-Saône. Il existe par ailleurs un point de règlement surprenant concernant les élèves qui ne bénéficient pas de la prise en charge de la Région en particulier la filière professionnelle, alors que tous les élèves de la classe « petite section » à la classe de terminale sont des ayants droit de fait.

À l'heure où l'exode urbain prend de plus en plus en forme, il apparaît essentiel aux conseillers départementaux de consolider les services publics afin de maintenir le niveau de service rendu à la population.

Fort de ce constat, les conseillers départementaux :

- ✓ Confirment que le Conseil départemental souhaite rester un partenaire de la région dans la mise en œuvre de la politique publique des transports scolaires ;*
- ✓ Demandent à être associés à la révision ou la mise en œuvre annoncée du règlement intérieur ;*
- ✓ Travailler de concert avec les intercommunalités qui ont pris la compétence mobilité. »*

Mme Delaporte : Nous allons passer à l'examen de l'examen de la deuxième motion.

M. Gauthier : Nous allons être sur un sujet qui est assez technique. Je suis prêt à répondre aux questions que cette motion peut soulever.

(Lecture du projet de motion :)

« Depuis les années 1980, le colza s'est imposé dans la Nièvre comme culture dominante en raison de son adaptation au terroir et de la capacité à permettre un modèle technico-économique viable pour les agriculteurs nivernais. Malheureusement, cette production est remise en question sur notre territoire par un projet qui vise notamment à interdire l'utilisation de l'insecticide Phosmet pour la culture du colza au titre du « principe de précaution ».

Mais ce principe que la France impose à ses agriculteurs ne s'applique pas aux productions étrangères. En théorie, selon l'article 44 de la loi EGALIM, la France devrait interdire la distribution des denrées provenant de pays utilisant des produits phytosanitaires et vétérinaires non autorisés en France. En pratique, la loi EGALIM n'est pas suivie d'effets, et se révèle inappliquée. Ce traitement différencié pénalise lourdement les exploitations françaises tant sur le marché intérieur qu'à l'international.

Par ailleurs, le règlement européen indique qu'en l'absence d'alternative, le produit ne doit pas être interdit. Or, il n'existe actuellement aucun substitut au Phosmet.

La filière agricole est consciente de l'impact environnemental de ce type de produits et souhaite limiter l'usage de produits phytosanitaires chaque fois que c'est possible, de façon à concilier autant que possible les enjeux écologiques, sanitaires et économiques.

Mais en l'état actuel, un retrait du Phosmet serait lourd de conséquences pour notre département ; il aurait un impact considérable sur les exploitations agricoles nivernaises dont une part importante est tournée vers la production de cultures de vente, et tout particulièrement le colza.

Dans ces conditions, le groupe « *La Nièvre Ensemble* » :

- s'oppose au retrait du Phosmet en l'absence d'alternative ;
- demande que le Conseil départemental de la Nièvre organise une rencontre avec les représentants des organisations professionnelles de la filière agricole portant sur ce sujet, mais aussi sur les autres sujets en matière d'utilisation de produits phytosanitaires. »

Mme Delaporte :

Merci.

La parole est à Patrice Joly.

M. Joly :

Le sujet que vous évoquez est un vrai sujet, qui est à la fois économique, social, environnemental, sanitaire. C'est la raison pour laquelle le groupe majoritaire proposerait une formulation qui serait plutôt la suivante :

« Demande le maintien de la réglementation initiale concernant les dates d'interdiction de ce produit, le Phosmet, au regard des conséquences sanitaires qui ne sont pas contestées.

Demande que les productions importées en France soient soumises, pour des raisons liées, d'une part, à l'équité dans la concurrence, et, d'autre part, aux enjeux environnementaux et sanitaires, à l'application de ces règles. »

Donc, en premier point, renoncer au report de l'interdiction pour des raisons sanitaires qui ont été évoquées, et de demander une application de

ces règles aux productions importées en France, pour à la fois être bien équipés face à la concurrence, mais aussi et surtout pour faire face aux enjeux environnementaux et sanitaires que présente ce produit.

Mme Delaporte : La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Notre collègue a parlé de dates. Avez-vous connaissance de ces dates ?

M. Joly : Il semble que la Commission européenne ait regardé cela, et il est envisagé de proroger l'interdiction au milieu de l'année prochaine. Vous n'aviez pas cette information ?

M. Gauthier : 31 juillet ?

M. Joly : C'est ce que nous avons comme information.

M. Gauthier : Que proposez-vous précisément, s'il vous plaît ?

Mme Delaporte : L'arrêt du Phosmet, mais une demande de l'application de cette réglementation aux produits importés.

M. Gauthier : Vous proposez l'arrêt du Phosmet ? Oui, mais, là, cela ne va pas. Nous ne pouvons pas voter cela.

Bien souvent, à cette saison de l'année, le colza est suffisamment développé pour que l'on n'ait pas besoin d'utiliser cet insecticide. Il faut que le colza ait 4 feuilles minimum pour qu'il puisse résister aux attaques d'altises. Là, on est dans une année où bien souvent on n'a pas pu semer le colza plus tôt, et où il est donc à un stade inférieur à ces 4 feuilles, et les altises arrivent, et c'est classiquement le cas après le 15 septembre. Or, si l'on n'intervient pas, il n'y a plus de colza. Et on continuera de consommer de l'huile de colza qui viendra d'autres pays, et ce sont des produits sur lesquels on peut se poser des questions quant aux conditions de production...

Nous nous opposons à l'interdiction du Phosmet si on n'a pas de substitut. Si l'on a une solution alternative, il n'y a pas de problèmes. Les paysans l'ont fait de nombreuses fois, et ils continueront à le faire. Mais autrement, on ne peut pas accepter cela ; ce n'est pas possible.

M. Joly : Nous demandons l'application de ces règles sanitaires aux productions importées, ce qui introduit la même situation sur le plan de l'équité.

M. Gauthier : Oui. Mais je crois que le plus important, c'est que l'on continue à produire du colza sur nos exploitations ; c'est vital techniquement. Je ne veux pas rentrer dans un cours d'agriculture, mais on a besoin d'avoir ce que l'on appelle des « têtes de rotation » : colza, tournesol, maïs. Certains font du soja, maïs, chez nous, on ne fait pas de soja, parce que l'on manque d'eau. On n'a pas beaucoup de choix en tête d'assolement. Si l'on supprime le colza, c'est juste dramatique techniquement, et économiquement, pour les exploitations.

Nous ne pouvons donc pas accepter cet amendement ; ce n'est pas possible. Nous pourrions l'accepter s'il y a la notion de produit de substitution.

Mme Delaporte : La parole est à Mme Guyot.

Mme Guyot : Je pense qu'outre les questions environnementales et économiques liées à la production du colza, il faut que l'on pense à l'enjeu de santé publique qui est face à nous avec ce Phosmet, puisqu'il y a un lien évident qui a été établi par les scientifiques entre le développement de troubles du comportement chez les jeunes enfants et cet insecticide. Donc je pense que nous avons ici un devoir et une responsabilité de prendre en considération cette question sanitaire, qui est quand même très préoccupante par rapport à l'usage du Phosmet, puisque, effectivement, même sur le département de la Nièvre, il y a des liens avérés entre l'utilisation de ce Phosmet et le développement de troubles TRH.

Mme Delaporte : La parole est à Wilfried Séjeau.

M. Séjeau : Nous sommes sur une position différente par rapport à la vôtre. Nous avons bien compris votre position, Monsieur Gauthier. Vous êtes contre l'interdiction du Phosmet, quand bien même il y a des enjeux de santé publique et des enjeux environnementaux majeurs qui sont désignés. Notre position est de dire que les agricultures européennes doivent être sur le même niveau d'égalité, et donc de s'opposer à la prorogation de l'autorisation du Phosmet au niveau européen, mais que ce produit soit interdit, comme prévu dans le calendrier initial. Effectivement, il y aura des baisses de rendement, mais on constate aussi qu'à force d'utiliser ces produits, les insectes finissent par développer des résistances, et que, de toute façon, les produits commencent par devenir inopérants, ou alors il faut augmenter les doses, ce qui pose également des problèmes, et il nous semble que c'est une course en avant, qui ne semble pas très raisonnable.

Mme Delaporte :

La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier :

Je me doutais que nous aurions du mal à nous mettre d'accord. Mais il faut être précis sur les termes que l'on emploie. Cela vaut aussi pour nous ; pour moi, en tout cas. Je ne suis pas contre l'arrêt du phosmet ; je suis contre l'arrêt du Phosmet s'il n'y a pas de produit pour le remplacer et qui soit moins dangereux pour la santé publique.

Je voudrais rappeler quelque chose, et ce n'est pas pour critiquer pour le plaisir de critiquer. Je pense qu'il y a beaucoup de sujets que l'on ignore parce qu'on ne les pratique pas au quotidien. Il se trouve que c'est un sujet que je connais à peu près parce que c'est mon métier. Ces dernières années, pas cette récolte-là mais les deux années précédentes, nous n'avons pas récolté de colza, ou très peu ; et nous avons droit à des insecticides. Il y a vraiment des difficultés techniques et économiques. On se gratte la tête, quand on est agriculteur, pour savoir quelles têtes d'assolement on va mettre, parce que les règles européennes nous imposent d'avoir un certain nombre de cultures sur notre exploitation pour avoir droit aux aides. Il faut trouver des cultures. Alors, on fait des pois, mais les pois, cela marche une fois sur deux, ou trois ou quatre. Les pois ont des caractéristiques très intéressantes pour protéger nos produits sur place, en termes de structure de sols, mais ils sont difficiles à faire pousser.

Mais il y a un problème qui est français, et que je peux voir aussi sur d'autres sujets. L'agriculture française est celle qui est la mieux notée au monde. Mais nous, nous en rajoutons toujours un peu, et nous oublions ces choses-là. Or, si elle est la mieux notée au monde, c'est parce que c'est elle qui fait le plus d'efforts en termes de produits phytosanitaires utilisés. Moi, je me suis installé en 1988 ; je peux vous dire que le métier a considérablement changé, et que l'approche environnementale a terriblement évolué. Aujourd'hui, on a tout un tas d'outils d'aide à la décision qui nous permettent de décider si l'on intervient ou si l'on n'intervient pas. Nous avons des réseaux d'agriculteurs qui sont en veille, et qui nous indiquent si les altises arrivent à tel endroit. Avec ces éléments-là, on intervient ou on n'intervient pas. C'est fini le temps où l'on mettait des produits pour le plaisir d'en mettre, poussés par des technico-commerciaux quelquefois qui y avaient intérêt à nous en vendre. Il y a eu une prise de conscience sur ces questions. Mais il faut veiller à ne pas aller trop loin, et à permettre encore un fonctionnement vital.

Sur l'impact sur la santé, l'espérance de vie n'a quand même pas diminué dans nos pays depuis un certain nombre d'années, même si elle a eu tendance à se stabiliser. Le principe de précaution, c'est bien ; mais le principe de réalité, c'est mieux.

Mme Delaporte : Juste une petite remarque avant de passer la parole à Wilfried Séjeau. Il n'y a pas de doute là-dessus ; les agriculteurs font des efforts depuis de nombreuses années, et l'agriculture française fait des efforts. Vous dites qu'elle est la meilleure du monde ; peut-être, oui...

M. Gauthier : Si, si, c'est certain. Vérifiez.

Mme Delaporte : C'est aussi pour ça que nous faisons des efforts, au niveau de la collectivité, pour faire en sorte que cette agriculture soit valorisée à travers des circuits courts, et que la restauration collective n'oublie pas l'agriculture française, et notamment l'élevage ; que l'on n'aille pas importer du bœuf argentin ou du poulet polonais...

M. Gauthier : On est d'accord.

Mme Delaporte : Nous essayons de faire nous aussi des efforts, de notre côté.
C'était juste la petite remarque que je voulais faire.
Il est bien évident, et on le sait, que l'agriculture française fait des efforts. On va lui en demander encore. Il n'y a pas de doute là-dessus non plus.
La parole est à Wilfried Séjeau.

M. Séjeau : Rapidement, parce que je pense que l'on pourrait débattre très longtemps, et de façon utile, il me semble, sur le sujet, avec Jean-Luc Gauthier ; et sans doute nous aurons l'occasion d'en re-discuter. J'ai bien conscience que les agriculteurs font des efforts, j'ai bien conscience qu'ils ne mettent jamais de produits de ce type par pur plaisir. On a aussi conscience que ce sont eux qui paient le premier tribut d'un point de vue sanitaire à l'usage de produits dangereux. Mais, il faut aussi que l'on se dise les choses et la vérité en face : on n'a jamais utilisé autant de produits phytosanitaires aujourd'hui en France. La consommation et l'utilisation de produits phytosanitaires continuent d'être en augmentation, ce qui est quand même un problème, d'ailleurs, qui vient peut-être du fait qu'à force d'utiliser des produits phytosanitaires on doit en utiliser toujours plus. Malgré tout, cela interpelle.

Et quelques données sur la culture du colza bio, avec des rendements qui sont autour, selon les informations dont nous disposons, de 25 à 30 quintaux à l'hectare, pour 34 quintaux à l'hectare en moyenne en France. Il y a donc aussi des choses à réfléchir de ce côté-là, car il y a très peu de production de colza bio alors qu'il y a une demande des consommateurs.

Mme Delaporte : La parole est à Jean-Luc Gauthier.

M. Gauthier : Cela m'intéresserait d'avoir les chiffres de votre étude, parce que, justement, je voulais rebondir là-dessus. Mais j'ai moins de certitudes que vous. Je pense que techniquement aujourd'hui, dans nos régions, faire du colza bio, c'est quasiment impossible. Et avoir un si faible écart de rendement entre les deux, cela me paraît vraiment... Il faudrait voir les échantillons pour voir si le nombre d'agriculteurs concernés sur ces résultats... Autant je suis d'accord sur le chiffre de 34 quintaux à l'hectare en conventionnel, autant 30 quintaux à l'hectare en bio... , je dirais alors qu'il faut le faire tout de suite. Mais je demande à voir l'échantillon, et être certain que cela soit bien exploitable.

Bon, nous ne serons pas d'accord. Nous actons le fait que nous soyons en désaccord.

Nous ne modifierons pas notre motion aussi loin que vous le souhaitez.

Mme Delaporte : D'accord. Je propose que nous levions là le débat. Il y a encore beaucoup de choses à dire, mais nous aurons encore beaucoup de sujets sur l'agriculture dans cette assemblée et dans les commissions.

Nous allons mettre aux voix cette motion telle qu'elle est écrite, puisque le groupe « La Nièvre Ensemble » souhaite qu'elle ne soit pas modifiée.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

La proposition de motion est rejetée, par 20 voix contre, et 14 voix pour.

Je pense que nous avons épuisé notre ordre du jour.

Juste deux informations.

M. Séjeau : Ne pourrait-on pas mettre aux voix la proposition de Patrice Joly, qui propose une alternative ?

Mme Delaporte : Nous n'avons pas de texte ?

M. Gauthier : Je ne suis pas sûr que le règlement intérieur que nous venons d'adopter le permette ; il faut déposer la motion en début de Session.

Mme Delaporte : En effet, il faut qu'elle soit déposée en début de Session ; c'est le règlement intérieur.

Très bien. Merci pour ce rappel à la règle.

Mme Delaporte :

Deux informations.

La prochaine Commission Permanente aura lieu le 18 octobre, et la prochaine Session aura lieu le 22 novembre.

La parole est à Jérôme Malus.

M. Malus :

Comme nous avons un fil conducteur qui est la Cité muséale sur cette Session, je me permets déjà, premièrement, de vous remercier pour la note, qui est assez succincte, que nous avons trouvée sur notre table en arrivant. J'aurais voulu savoir, car j'ai vu des éléments qui nous semblent surdimensionnés ; je ne parle pas des chiffres en euros, mais je pense que l'on a eu une étude de faisabilité, des audits, et que l'on a sûrement payé des cabinets pour nous sortir des objectifs de 40 000 visiteurs par an. Je suis assez surpris, parce que, quand je vois qu'un musée comme le musée des beaux-arts et de la faïence à Nevers fait 11 000 visiteurs, quand je vois qu'en Corrèze le musée Chirac fait 20 000 visiteurs par an, que le sanctuaire Sainte Bernadette est passé de 200 000 à 40 000 visiteurs, j'aimerais savoir sur quoi on s'appuie pour aller vers des objectifs aussi élevés.

Deuxième point, je ne vois pas non plus ce que le Département va supporter comme emplois sur ce sujet. Car je suppose qu'en ouvrant des bâtiments on va créer de l'emploi, ce qui est une bonne chose, oui ou non, selon où l'on se trouve. J'aurais voulu savoir si une étude est réalisée pour mettre cela en place.

Je lis également que l'on va engager prochainement un positionnement marketing de cet équipement culturel, avec une question notamment sur le nom du projet. Cela va-t-il être fait *via* un audit d'un cabinet ? Car c'est encore une dépense pour aller trouver un mot, comme notamment « Cité muséale de Château-Chinon »... Mais on peut l'appeler aussi « Projet culturel pharaonique » ! Enfin, on peut trouver plein de mots.

Je vous laisse le soin, si c'est possible, de nous fournir des éléments au moins sur la notion d'emplois et la notion de visites, et sur la manière dont l'objectif a été défini. C'est bien d'avoir eu quelques informations, mais je pense que ce document est tout de même un peu succinct.

M. Delaporte :

Nous n'allons pas refaire les débats. Mais, deux éléments : sur les visites, Bibracte, qui est dans le périmètre de Morvan, fait entre 80 000 à 90 000 personnes par an. Le Morvan attire du monde. L'espace naturel sensible du Saut du Gouloux, pareil ; c'est 80 000 personnes par an. Le Morvan attire du monde, quand même. On peut donc espérer, sur la Cité Muséale, qu'une petite portion de ces amoureux du Morvan aille voir la Cité Muséale.

Aujourd'hui effectivement les employés du musée sont des agents départementaux. Nous cherchons à avoir un autre modèle économique,

de manière à ce que ce ne soit pas le Département qui supporte les salariés du musée.

Wilfried Séjeau souhaite compléter.

M. Séjeau :

Juste, rapidement, car nous aurons, je pense, l'occasion de débattre de façon plus approfondie et plus longue de ce sujet, mais cette ambition en termes de visiteurs, c'est suite à une étude de la SCET ((Services, Conseil, Expertises et Territoires), qui dépend de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur l'étude pour trouver un nom, jusque-là « Cité muséale de Château-Chinon » était le terme utilisé pour décrire le projet, mais je pense que tout le monde autour de la table sera bien d'accord pour dire que cela ne dit pas grand-chose sur le projet, et que ce n'est pas forcément très attractif pour atteindre justement ces 40 000 visiteurs. Donc, effectivement, un travail va être lancé avec un cabinet extérieur pour trouver un nom qui résume mieux le projet et qui donne davantage envie aux visiteurs de venir. Et ce sera bien une prestation extérieure.

Mme Delaporte :

Chers collègues, je pense que nous pouvons lever cette séance.

(La séance est levée à 13 h 04.)